CONSERVATION DE LA NATURE

Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

PLAN DIRECTEUR 2014 - 2019

RÉSERVE NATURELLE
MONTAGNES VERTES

Équipe de réalisation

Rédaction
Julien Poisson - Chargé de projets, Conservation de la nature
Louise Gratton - Directrice des sciences, Conservation de la nature

Révision
Clément Robidoux, Corridor Appalachien
Elizabeth Sbaglia, Conservation de la nature
Martine Bussières, révision linguistique
Mélanie Lelièvre, Corridor appalachien
Nathalie Zinger, vice-présidente Québec, Conservation de la nature

Graphisme
Yannick Sauro, Lix3 créations interactives / www.lix3.net

Remerciements

Consultant expert en médiation et animation
Laurier Beaudoin

Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire
Éric Malka

Commission de la capitale nationale
Michel Viens

Société des établissements de plein air du Québec
Brigitte Marchand

Conservation de la nature
Louise Gratton

Municipalité d'Eastman
Caroline Rioux

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changement climatiques
Alain Thibault

Ville de Sutton
Pierre Péland
Charles Weldon

Corporation de développement économique de Sutton
Michel Lafrance
Liane Bruneau

Municipalité du Canton de Potton
Jacques Marcoux
Alexandra Leclerc
Trish Wood

CLD Brome Missisquoi
Mario Thibeault
Denis Beauchamp

Tourisme Cantons-de-l'Est
Éric Bourgeault
Marie-France Bourdage

Corridor Appalachien
Mélanie Lelièvre
Marie-José Auclair
Jean Lacasse
Clément Robidoux

Fiducie foncière de la Vallée Ruiter
Stansje Plantenga
Guy Langevin

Association de conservation du Mont Écho
Terri Monahan
Brian Herman

Les Sentiers de l'Estrie
Daniel Delorme
Jean-Marie Croteau
Jean Pierre Marcoux

Parc d'environnement naturel de Sutton
Yvon Fleury
Patricia Lefebvre

Au Diable Vert
Julie Zetlinger
Jeremy Fontana

Ski Sutton
Jean-Michel Ryan

Pleinairsutton.coop
Jean-Philippe Demers

Crédits photo page coverture, de gauche à droite
Corridor Appalachien, Eric Tschaeppeler, Gary Kramer,
Corridor Appalachien, Corridor Appalachien, CNC, Eric Tschaeppeler

Plan directeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes – Août 2014

Table des matières

1 Description du territoire 4
- Milieu physique
- Caractéristiques écologiques
- Contexte socio-économique et culturel de la région
- Usages actuels et pressions

2 Mise en contexte du plan directeur 21
- Historique
- Cadre légal
- Partenaires
- Intégration régionale
- Consultation

3 Grands principes de la réserve 31

4 Vision 32

5 Vocations et objectifs stratégiques 34
- Conservation
- Recherche
- Découverte
- Rayonnement régional

6 Outils de mise en œuvre 35
- Schémas d'aménagement du territoire et plans d'urbanisme
- Zonage de la RNMV
- Structure de gestion

7 Plan d'action 2014 – 2019 45

Un joyau naturel protégé à perpétuité pour le bien des générations futures

1 Description du territoire

La réserve naturelle des Montagnes-Vertes (RNMV) couvre près de 70 km^2 s'étalant sur quatre territoires municipaux de deux régions administratives, soit les municipalités de Sutton et Bolton-Ouest du côté de la Montérégie et les municipalités du Canton de Potton et de Bolton-Est du côté de l'Estrie. Cette immense aire protégée de tenure foncière privée fut établie à des fins de protection du patrimoine naturel régional, ainsi que de conservation d'un corridor transfrontalier d'aires protégées avec la collaboration de groupes de conservation locaux, régionaux et internationaux.

Ce chapitre présente une description du territoire couvert par la RNMV suivant quatre grands thèmes : le milieu physique, les caractéristiques écologiques, le contexte socio-économique et culturel et les pressions anthropiques sur les écosystèmes et les espèces de la RNMV.

▲ © Conservation de la nature Canada (CNC)

▲ © Edith Smeesters

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Un territoire protégé de près de 70 km²

La RNMV comprend des habitats fauniques et floristiques de grande qualité en plus d'offrir des paysages d'une beauté exceptionnelle

1. Étang Fullerton © Corridor Appalachien
2. Faucon pèlerin © Jean-François Plouffe
3. Ail des bois © CNC
4. Propriété Domtar © Jean Paré

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Localisation

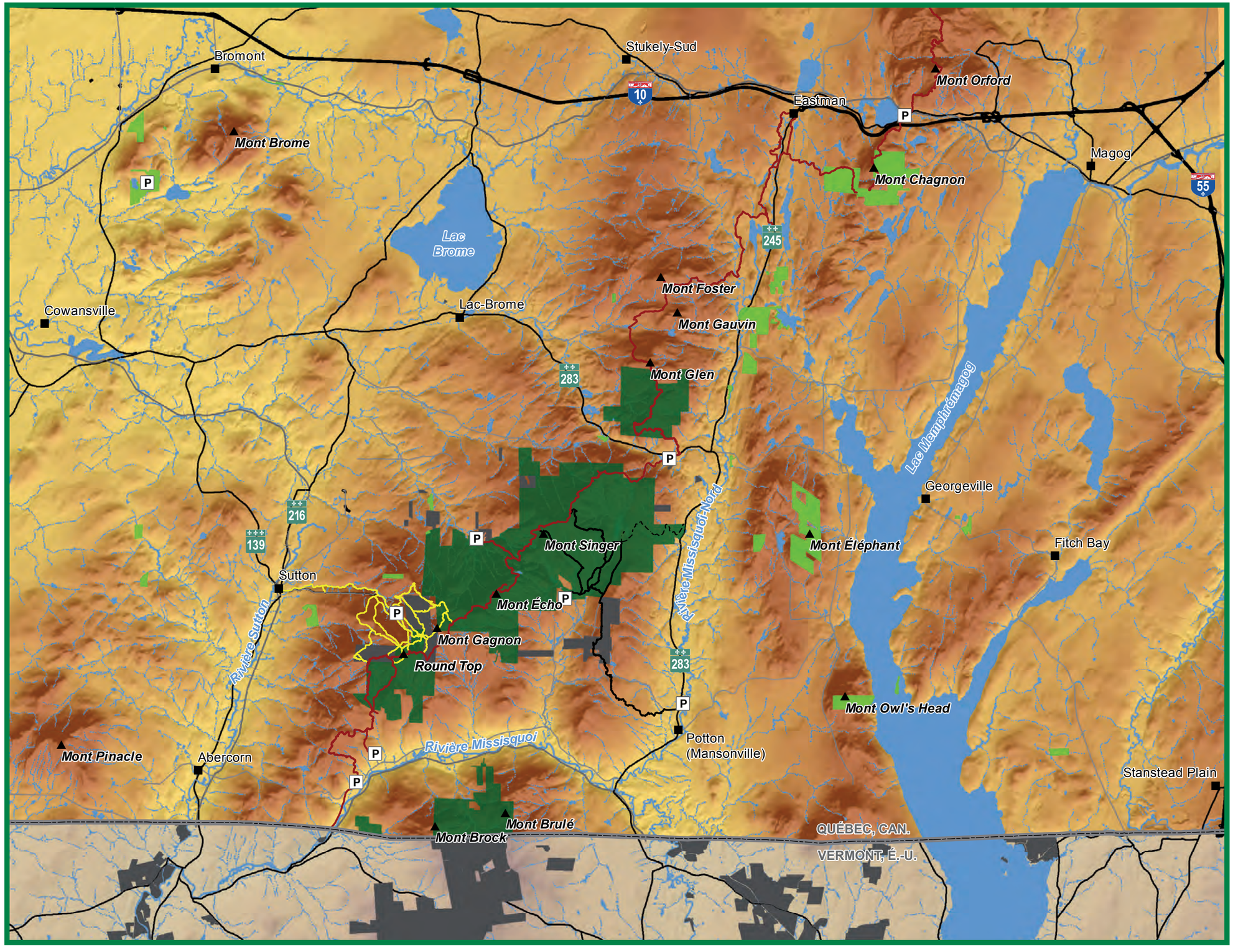

- P — Aire de stationnement
- Chemin utilitaire
- Sentier de l'Estrie
- Sentier du P.E.N.S.
- Sentier de la R.N.M.-V.
- Autoroute
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Autre aire protégée par Conservation de la nature
- Autre aire protégée par des partenaires

N W E S

0 2.5 5 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

1.1 Milieu physique

Origine des sommets

Partie intégrante de la longue chaîne des montagnes Vertes qui traverse l'état du Vermont avant de franchir la frontière du Québec, la réserve naturelle des Montagnes-Vertes (RNMV) s'insère dans une série de sommets de renom tels les monts Mansfield, Camel's Hump et Jay Peak au Vermont, ainsi que les monts Sutton et le mont Orford au Québec. Ces sommets résultent de la première phase d'édification de la chaîne appalachienne, il y a environ 450 millions d'années. La chaîne des montagnes Vertes représente une section relativement étroite des Appalaches du nord située entre les Adirondacks, à l'ouest, et les montagnes Blanches, à l'est. Elle se caractérise par une succession de rides et de profondes dépressions, axées sud-ouest – nord-est, reflétant une histoire tectonique des plus complexes (Dubois, 1974). Au moins trois phases de déformation sont à l'origine du métamorphisme caractérisant la chaîne des montagnes Vertes dont les traits saillants sont, au Québec, l'imposant anticlinal de Sutton, les fosses du lac Memphrémagog et du lac Magog à l'est et la cuvette du lac Selby à l'ouest.

L'assise rocheuse de la réserve est composée essentiellement de roches sédimentaires et métamorphiques plissées, résultant des différentes collisions de l'écorce terrestre, intrusions de magma et activités volcaniques. Ce sont surtout des argilites, des grès, des conglomérats et des calcaires qui apparaissent plus ou moins en bandes d'orientation sud-ouest – nord-est. La topographie accidentée et l'érosion ont contribué aux nombreux affleurements et escarpements rocheux bien visibles dans la réserve. Sur les sommets, l'épaisseur des dépôts meubles varie de mince (entre 25 et 50 cm) à très mince (moins de 25 cm) et les affleurements rocheux occupent plus de 25 % de la surface du sol. Sur les versants, leur épaisseur passe de mince en haut de pente, à moyenne (entre 50 cm et 1 m) en bas de pente et les affleurements rocheux se font de plus en plus rares en diminuant d'altitude. Dans les quelques dépressions mal drainées, les dépôts organiques se sont accumulés avec les années pour former des zones tourbeuses ou des milieux humides de petite taille.

Partie intégrante de la longue chaîne des Appalaches du nord

1

2

3

4

1 RNMV vue des airs
© Claude Duchaîne - Air Imex

2 Lac Spruce
© Caroline Daguet

3 RNMV à l'automne
© Karol Dabbs

4 Paysage pottonais
© Corridor Appalachien

Topographie

La réserve naturelle des Montagnes-Vertes appartient à une entité topographique décrite comme l'anticlinal de Sutton. Ce dernier est caractérisé par des massifs montagneux au profil arrondi qui contrastent fortement avec leurs piémonts au relief ondulé. Plus précisément, la RNMV occupe une portion importante de la région localement connue sous le nom de massif des monts Sutton. Sa topographie est caractérisée par une série de crêtes et de creux. Les pentes varient de faibles sur les bas versants à abruptes près des sommets, mais ce sont les pentes modérées (16 % à 30 % d'inclinaison) qui dominent la réserve.

Au nord de la RNMV, le secteur de l'escarpement de la Passe de Bolton, est séparé du reste de la réserve par une vallée traversée par la route 243. Située sur le versant sud du mont Glen, à une altitude variant de 310 à 640 m, ce secteur est formé par un relief accidenté dont les pentes peuvent varier de douces à abruptes. Un escarpement rocheux impressionnant se trouve sur la limite sud du secteur.

Situé au centre de la RNMV, le secteur des sommets comprend certaines des plus hautes montagnes du sud du Québec. Ce secteur compte le sommet Rond (*Round Top*), culminant à 962 mètres, auquel on associe également, du sud-ouest vers le nord-est, trois autres monts, soit : le mont Gagnon (865 m), le mont Écho (747 m) et le mont Singer (771 m). Le relief accidenté de ce secteur donne lieu à une très grande diversité de faciès physiographiques dont des affleurements rocheux, des parois rocheuses, des zones d'éboulement, des grottes, des gorges, des chutes et des cascades.

▲ Escarpement de la Passe de Bolton
© Corridor Appalachien

Situé à l'extrême sud de la RNMV, le secteur transfrontalier est séparé du secteur des sommets par l'imposante vallée de la rivière Missisquoi. La topographie générale de ce secteur est caractérisée par un versant exposé au nord qui s'élève de façon irrégulière de la rivière jusqu'à la frontière américaine. Cette élévation irrégulière est ponctuée par une succession de pentes fortes et modérées, l'altitude y varie de 220 à 670 mètres, le sommet du mont Brûlé (Mount Burnt) en étant le point culminant.

Identification des sommets

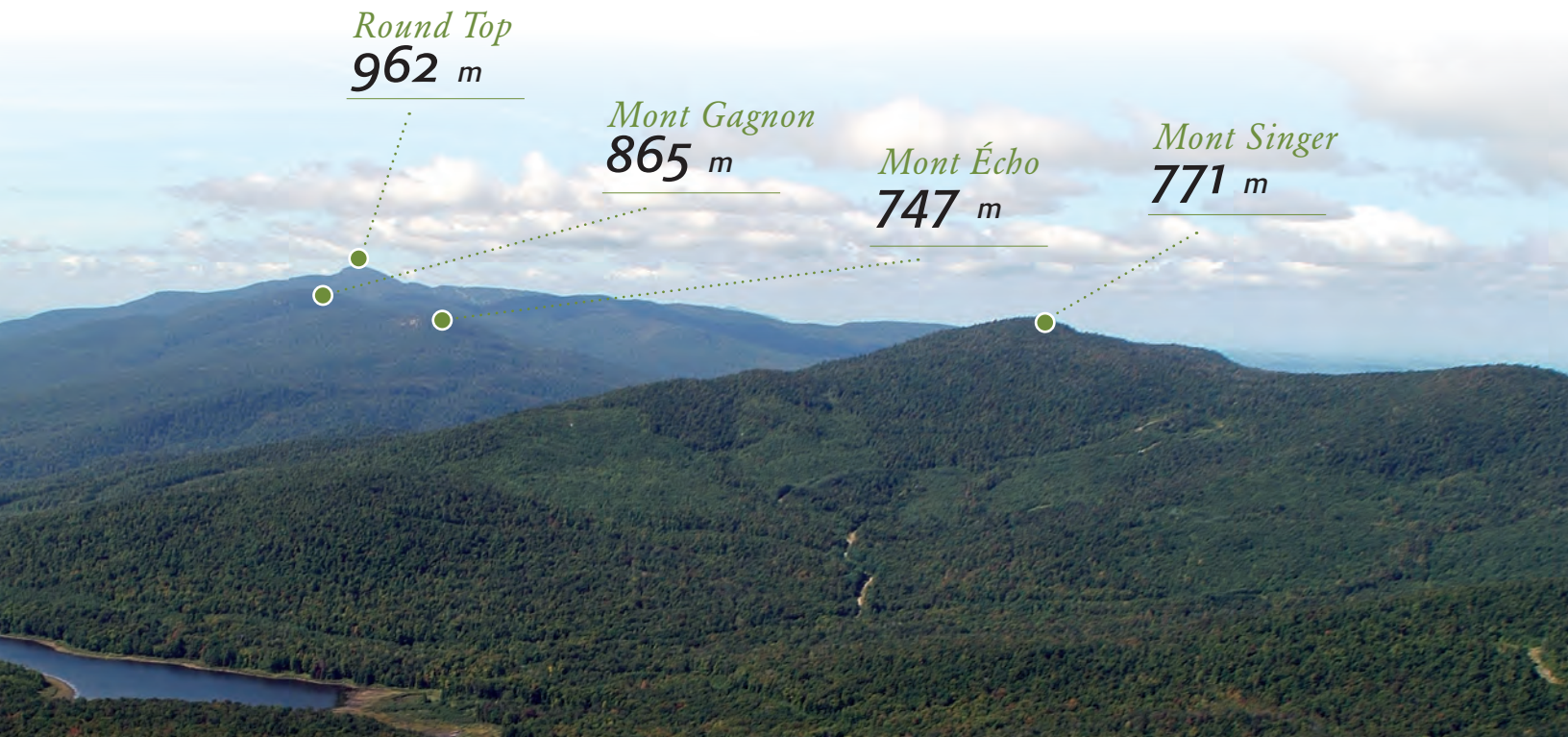

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Topographie

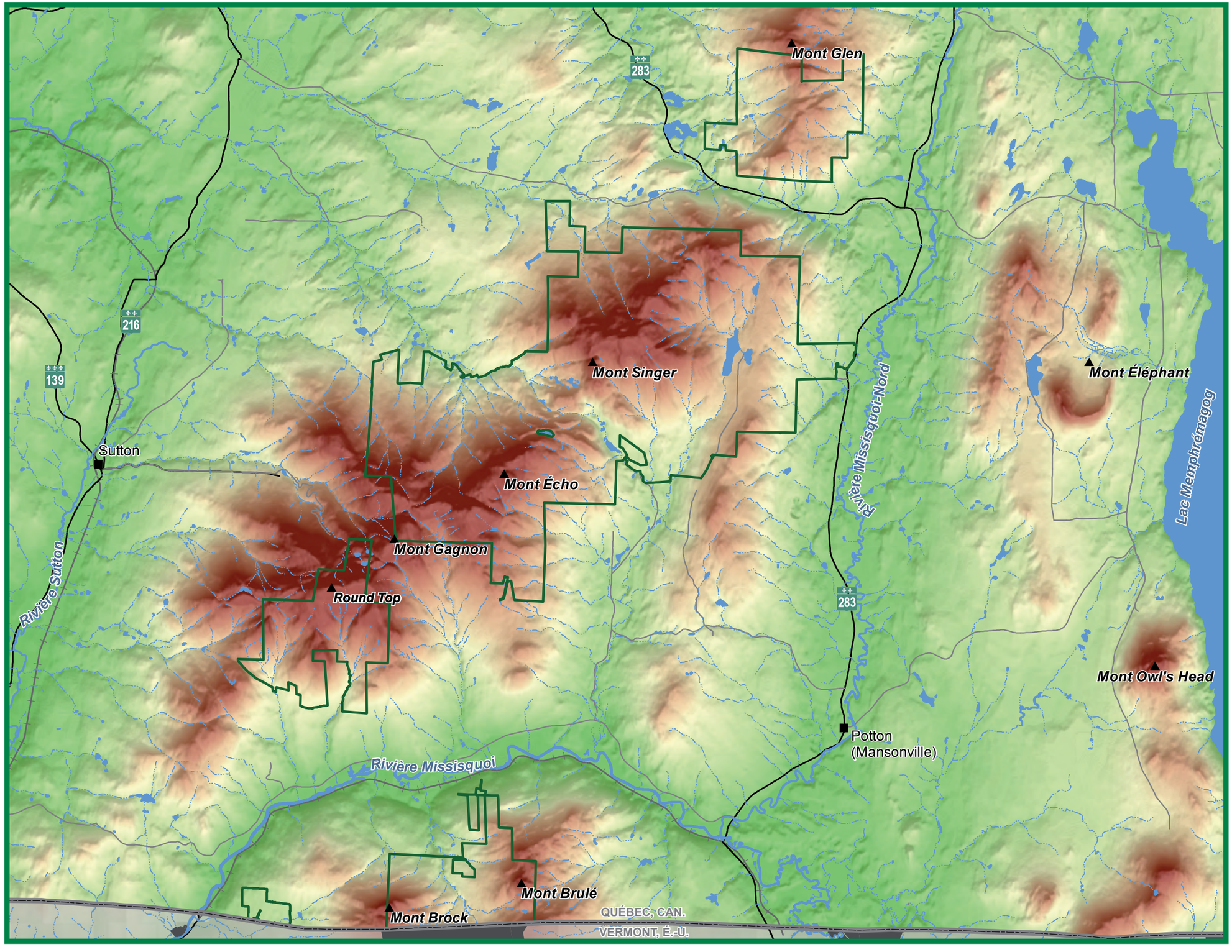

- ▲ Sommet
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

Altitude (m)

Maximum : 952

Minimum : 60

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Lac Spruce
© Caroline Daguet

Hydrographie

La RNMV est caractérisée par un réseau hydrographique dendritique très bien développé. De nombreux ruisseaux de tête permanents et intermittents à écoulement torrentiel débutent sur les sommets de la RNMV et s'écoulent dans les ruisseaux Jackson, Ruiter, Courser et Dufour. Ces ruisseaux se déversent à leurs tours dans les rivières Sutton, Yamaska, Yamaska Sud-Est, Missisquoi et Missisquoi Nord. Plusieurs cours d'eau s'engouffrent dans les anfractuosités rocheuses, donnant lieu à des sites réputés pour leur beauté, dont les gorges du mont Écho et le secteur des Nine Holes.

Quelques plans d'eau parsèment la RNMV, dont le plus étendu est l'étang Fullerton, d'une superficie d'un peu plus de 17 hectares, avec un niveau d'eau maintenu par un barrage. L'étang aux Herbages, pour sa part, résulte de l'activité des castors. Sur l'ensemble du territoire, la présence des castors et les dépressions mal drainées ont contribué à la création de plusieurs petits étangs, mares temporaires et autres milieux humides. De plus, trois des quatre petits lacs de montagnes alimentés par des ruisseaux de la RNMV, dont les lacs Spruce et Vogel, sont en fait des réservoirs gérés comme des sources d'eau potable pour la ville de Sutton.

Salamandre pourpre
© CNC

Plus de 20 hectares de milieux humides et d'étangs protégés

Étang aux Herbages
© Caroline Daguet

Étang Fullerton
© Corridor Appalachien

CONSULTEZ
LA CARTE

Une servitude de conservation permet de protéger les lacs Vogel et Spruce utilisés comme source d'eau potable par la ville de Sutton. Ces lacs sont alimentés par les ruisseaux de la RNMV.

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Hydrographie

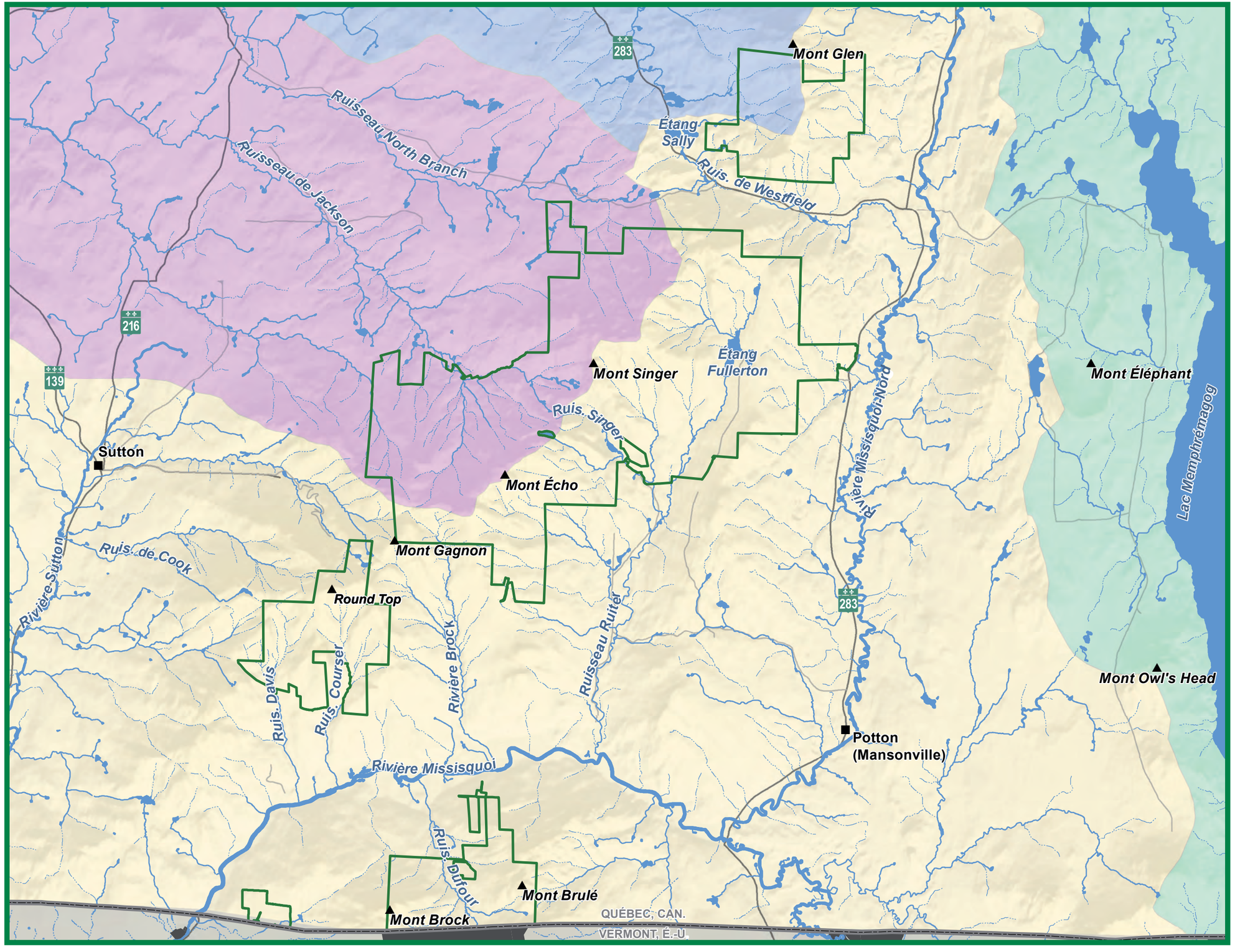

- ▲ Sommet
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Route majeure
- Bassin versant de la rivière Missisquoi
- Bassin versant de la rivière Magog
- Bassin versant de la rivière Yamaska
- Bassin versant de la rivière Yamaska Sud-est
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis
- Plan d'eau

N
W E
S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 7 juillet 2014;

1.2 Caractéristiques écologiques

Communautés forestières

Le territoire de la RNMV se trouve dans la zone bioclimatique associée à l'érablière à tilleul. Toutefois, l'importante variation topographique se manifeste par un étagement altitudinal de la végétation comparable aux changements causés par la latitude, ce qui permet à l'érablière à bouleau jaune, aux bétulaies jaunes et aux sapinières de s'exprimer en altitude.

▲ RNMV © Corridor Appalachien

▲ Érablière sur un tapis de trilles blanches © CNC

L'analyse des cartes écoforestières (Gouvernement du Québec, 2011) et les inventaires de la végétation révèlent que les peuplements forestiers présents sur la réserve sont principalement feuillus et couvrent près de 99 % du territoire. Toujours selon les données écoforestières, 84 % du territoire de la réserve est occupé par des érablières, soit : l'érablière à tilleul (44 %), l'érablière à bouleau jaune (37%) et d'autres érablières (3%) dont celles à sucre pratiquement pure, à ostryer, à chêne rouge et à hêtre à grandes feuilles (Gouvernement du Québec, 2011). Dans cette dernière érablière, le cerisier tardif et le frêne d'Amérique sont parfois abondants. Ces forêts feuillues dominent la classe d'altitude minimale jusqu'à 500 mètres. Dans cette classe, les prucheraies se manifestent à plusieurs endroits, localisés le long des cours d'eau encaissés.

Entre 500 et 600 mètres d'altitude, l'érable à sucre est moins important et laisse la place au hêtre à grandes feuilles, au frêne d'Amérique et au bouleau jaune pour former des peuplements de feuillus tolérants à l'ombre, dont les bétulaies jaunes[1]. Ces peuplements mélangés couvrent près de 14 % de la superficie de la réserve et sont essentiellement situés près des sommets inférieurs à 600 mètres et sur les hauts versants nord et nord-ouest du massif montagneux (Gouvernement du Québec, 2011). Entre 600 et 700 mètres d'altitude, les feuillus tolérants à l'ombre sont toujours présents, mais sont davantage accompagnés de résineux tels l'épinette rouge et le sapin baumier. Finalement, au dessus de 700 mètres d'altitude, le bouleau blanc est plus abondant et le sorbier d'Amérique fait son apparition. Toutefois, ce sont les essences résineuses qui y sont dominantes formant des sapinières à bouleau blanc ainsi que des sapinières à thuya et à épinette rouge. Les sapinières de la réserve couvrent 1 % de sa superficie et se concentrent aux sommets (Gouvernement du Québec, 2011). Près du dixième des peuplements forestiers de la réserve est constitué de milieux relativement ouverts ou en régénération.

[1] Le bouleau jaune est une espèce semi-tolérante à l'ombre.

Outre les espèces arborescentes déjà mentionnées, quelques-unes sont dignes d'être citées. L'érable rouge est présent pratiquement partout, mais ne domine que rarement, formant quelques petits peuplements très localisés, souvent issus d'anciennes coupes forestières. Quelques plateaux situés sur les hauts versants sont occupés par la bétulaie à bouleau blanc et jaune ou la sapinière à bouleau blanc. L'ostryer de Virginie, le bouleau gris, le peuplier faux-tremble, le tilleul d'Amérique et le noyer cendré sont les autres essences feuillues les plus fréquemment rencontrées dans la RNMV. Les résineux comme le pin blanc, l'épinette blanche, le sapin baumier et le thuya occidental sont très localisés. Finalement, quelques plantations d'épinette rouge, d'épinette de Norvège, de pin rouge et de peuplier hybride ont été recensées dans la réserve. Elles occupent des superficies peu significatives.

Les espèces arbustives sont quant à elles dominées par l'érable de Pennsylvanie, la viorne à feuilles d'aulne et les ronces. Parmi les fougères et les espèces alliées, les plus fréquemment relevées sont, dans l'ordre, la dryoptère intermédiaire, l'huperzie brillante, l'athyrium fougère-femelle, la dennstaedtie à lobules ponctués et le polystic faux-acrostic. Finalement, les plantes herbacées les plus souvent rencontrées sont la clintonie boréale, le maïanthème du Canada, le streptope rose, l'aralie à grappes, l'oxalide de montagne, le trille rouge, la smilacine à grappes, l'érythrone d'Amérique, l'aster acuminé, l'arisème rouge-foncé, l'ortie du Canada, la médéole de Virginie et diverses espèces de violettes. De manière assez caractéristique dans les massifs montagneux de la région, le cortège floristique du sous-bois se diversifie parfois le long des ruisseaux et au bas des pentes affectées par le ruissellement de surface. Ces endroits recèlent des espèces comme le caulophylle faux-pigamon, la dentaire à deux feuilles, la tiarelle cordifoliée et l'ortie du Canada.

Zone de coupe au mont Singer
©Claude Duchaîne - Air Imex

Quelques secteurs ont par le passé été fortement affectés par les coupes forestières. En effet, les forêts des versants nord et nord-ouest du mont Singer et du bassin versant du ruisseau Ruiter ont subi des coupes par bandes. Celles-ci occupent au total 198 hectares. Les bandes coupées à blanc il y a près de 25 ans sont aujourd'hui occupées par une très jeune forêt en régénération. Le bouleau gris, le bouleau jaune, l'érable de Pennsylvanie et des espèces de feuillus tolérants comme l'érable à sucre et le hêtre à grandes feuilles sont les essences qui colonisent présentement ces zones. Quelques rares peupleraies à peuplier faux-tremble résultant de la coupe forestière occupent aussi le territoire.

Dans le secteur situé à l'ouest et au nord-ouest de l'étang Fullerton, une coupe forestière de récupération a été réalisée suite à la tempête de verglas de janvier 1998, qui avait sévèrement touché ce secteur et causé des dommages importants à la forêt. La superficie touchée par cette coupe est de 92 ha. La régénération forme un couvert dense de moins de 5 mètres de hauteur.

Le relief accidenté de la réserve offre une variété de communautés forestières allant de l'érablière à tilleuls sur les versants jusqu'à la sapinière à bouleaux blancs aux sommets

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Écoforestières 1

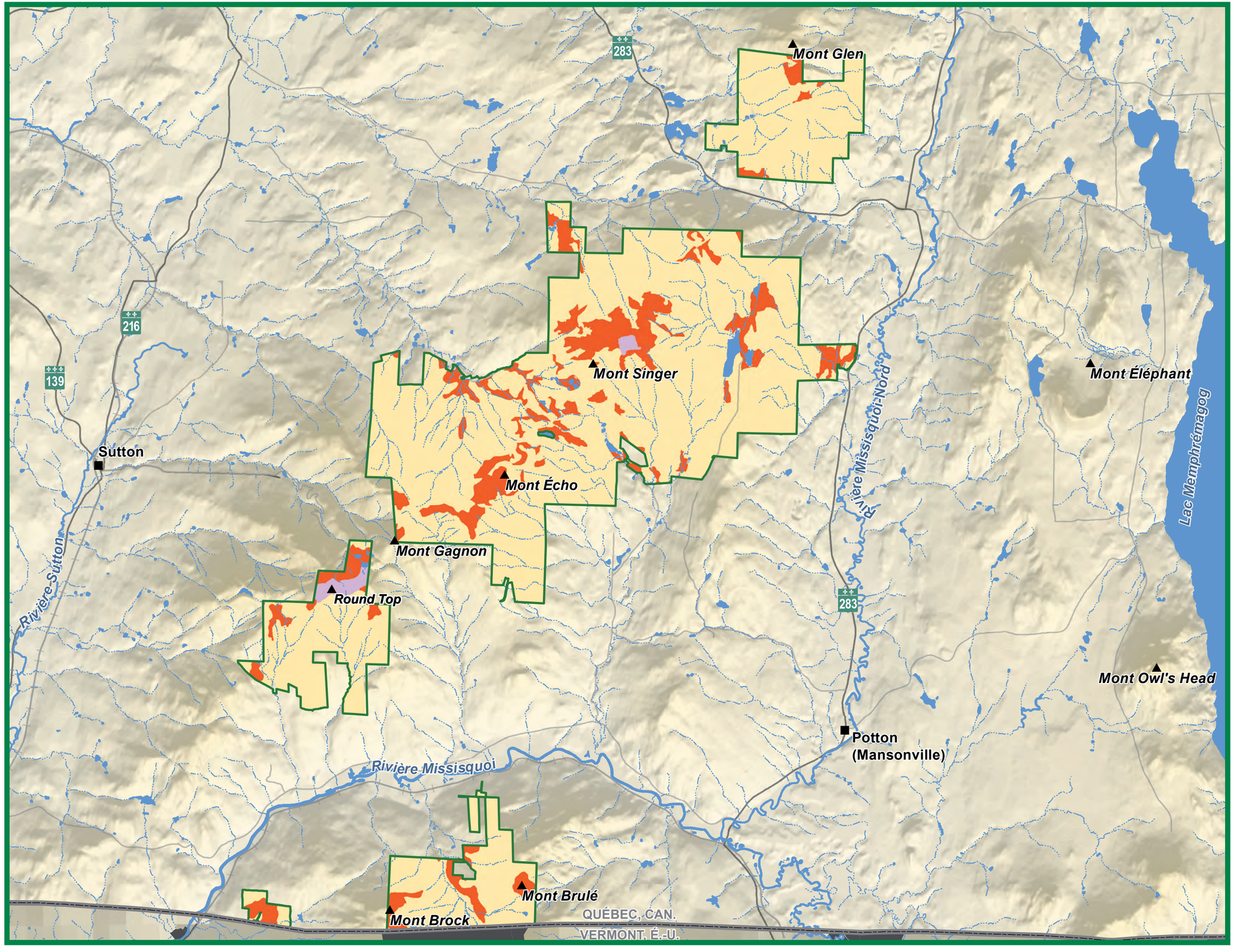

- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Bétulaie jaune
- Érablière
- Sapinière
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

N
W E
S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada SIEF (2011) et CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 8 juillet 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Écoforestières 2

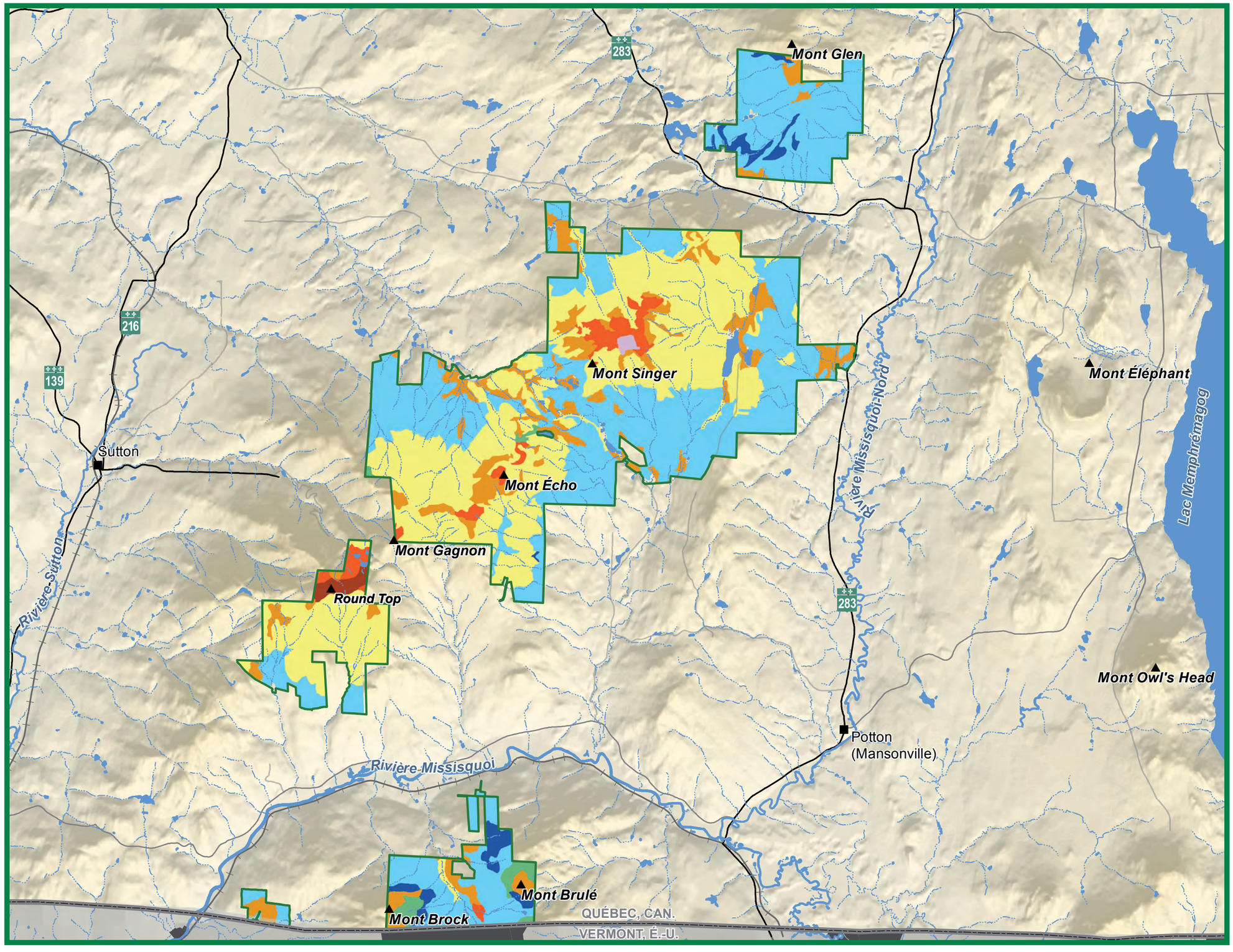

- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Érablière à tilleul
- Érablière à bouleau jaune
- Érablière à ostryer
- Érablière à chêne rouge
- Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre
- Bétulaie jaune à sapin
- Sapinière à bouleau blanc
- Sapinière à épinette rouge
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada SIEF (2011) et CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 8 juillet 2014;

Milieux humides

Il y a très peu de milieux humides dans la RNMV, soit environ 1 % de la superficie selon les données cartographiques obtenues (Gouvernement du Québec, 2011). Mis à part quelques aulnaies riveraines, situées le long des ruisseaux sur les bas versants nord du mont Écho et au pourtour de l'étang Fullerton, seulement deux autres milieux humides se distinguent vraiment en termes de superficie, soit l'étang aux Herbages et l'étang du ruisseau Jackson, situés dans le secteur du mont Écho. Tous deux sont associés à la présence du castor.

▲ Étang aux Herbages © Caroline Daguet

L'étang aux Herbages est caractérisé par une série de barrages de castors en paliers qui interceptent le ruisseau Singer s'écoulant vers le sud. Cet étang occupe la totalité d'une vaste dépression enclavée par des pentes très fortes. Longtemps abandonné par les castors, ceux-ci y ont refait leur apparition en 2009 et ont modifié la configuration et la taille des zones d'eau libre. L'étang du ruisseau Jackson, de taille moins importante, se trouve à la tête d'un tributaire qui alimente le ruisseau.

Bien qu'aucun inventaire exhaustif de la végétation de ces habitats n'ait été fait, des observations sommaires permettent néanmoins d'en décrire la nature. Une bordure arbustive plus ou moins discontinue composée d'aulne rugueux, de cornouiller stolonifère, de spirée à feuilles larges et tomenteuse s'ouvre sur une vaste prairie humide dominée par les graminées et les carex. La calamagrostide du Canada est l'espèce dominante des bordures de milieux humides. Parmi les principales espèces compagnes se trouvent le carex crépu, l'eupatoire maculée, l'impatiente du Cap, le millepertuis de Virginie, la thélyptère des marais et le scirpe noirâtre.

Il est important de signaler que, compte tenu de la topographie et de la nature du substrat, il existe de nombreux étangs temporaires et zones de résurgence non cartographiés qui constituent néanmoins des habitats humides recherchés par de nombreuses espèces d'amphibiens pour se reproduire.

Écosystèmes forestiers exceptionnels

La réserve abrite l'un des cinq écosystèmes forestiers exceptionnels répertoriés dans la région par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il s'agit de l'érablière ancienne du mont Écho, dont l'âge est estimé à environ 210 ans et qui ne comporte aucun indice de perturbations anthropiques antérieures. Plus précisément, cet écosystème forestier exceptionnel est constitué d'une érablière sucrière à bouleau jaune et de hêtre à grandes feuilles.

Deux des quatre autres écosystèmes forestiers exceptionnel répertoriés sont situés dans la zone tampon de la réserve, délimitée par un rayon de 1 km à partir des limites des la réserve. Parmis les quatre écosystèmes, on compte l'érablière ancienne du Dos d'orignal, la prucheraie rare de South Bolton et l'érablière refuge du ruisseau Ruiter (Agence forestière de la Montérégie, 2012).

Espèces floristiques

Les inventaires floristiques effectués sur la réserve ont permis à ce jour de recenser 460 espèces, dont plusieurs typiquement appalachiennes, telles : l'anémone acutilobée, l'aster acuminé, l'athyrie à sores denses, le carex leptonervé, le caulophylle faux-pigamon, la dennstaedtie à lobules ponctués, l'hydrocotyle d'Amérique, le polystic de Braun, la prenanthe élevée, la tiarelle cordifoliée, le trille ondulé, le trille rouge, le vérâtre vert, la violette agréable, la violette à feuilles rondes et la viorne à feuilles d'aulne.

Ail des bois
© CNC

On note également la présence de cinq espèces considérées comme étant disséminées dans la région des Cantons-de-l'Est. Il s'agit du carex continental, de la clématite occidentale variété occidentale, de la dryoptère de Goldie, du gaillet du Kamtschatka et de la benoîte laciniée. La doradille verte, une espèce considérée inusitée dans la région des Cantons-de-l'Est, a également été observée dans la RNMV. Bien qu'elles ne fassent pas partie d'une liste officielle d'espèces rares au Québec et au Canada, l'athyrie à sores denses, le carex vert poireau, la violette à feuilles rondes et la woodsie alpine sont considérées peu communes dans leur aire de répartition respective.

Certains habitats s'avèrent d'un intérêt particulier sur le plan floristique. C'est le cas du site des Nine Holes, un milieu exceptionnel sur le plan écologique et esthétique, situé près de l'étang aux Herbages. Au pied d'un escarpement de roches alcalines d'une quinzaine de mètres de hauteur, on y a observé la présence de plantes d'affinité calcicole, dont : la cystoptère fragile, la cystoptère bulbifère, le cryptogramme de Steller, la woodsie glabre de même que la mitrelle nue, le saxifrage de Virginie et la campanule à feuilles rondes (Gratton et al. 2000).

Par ailleurs, malgré la diversité notable de la flore invasculaire et des champignons, aucun inventaire n'a été consacré à ces espèces. Cependant, la forêt résineuse dense du *Round Top* est reconnue comme l'habitat du panache, aussi appelé pseudévernie fantôme; il s'agit d'une espèce de macrolichen rare qui se trouve dans les forêts montagnardes d'épinette et de sapin des Appalaches.

Espèces fauniques

Plusieurs espèces de mammifères ou des indices de leur présence sont fréquemment observés dans la RNMV. Ainsi, le castor, l'ours noir, l'orignal, le cerf de Virginie, le coyote, le pékan, l'hermine, le vison d'Amérique, la loutre de rivière, le renard roux, le lièvre d'Amérique, le porc-épic d'Amérique, le raton laveur, l'écureuil roux, le grand olatouche, le tamia rayé et la souris sauteuse sont des mammifères fréquemment rencontrés. Le lynx roux occupe aussi le territoire puisque plusieurs observations sont rapportées chaque année sur les transects permanents suivis par les équipes de « Faune sans frontière », un programme de la Fiducie foncière de la Vallée Ruiter (Plantenga 2013, communications personnelles). De plus, à cinq reprises depuis 2002, des échantillons de poils prélevés sur des stations de dépistage situées sur des propriétés contiguës à la RNMV ont confirmé la présence occasionnelle du cougar.

Lynx roux © Gary Kramer

Quant aux espèces aviaires, les inventaires effectués entre 2002 et 2005 par Corridor appalachien pendant la période de reproduction des différentes espèces ont permis d'identifier les espèces d'oiseaux nicheurs sur le territoire. Quatre-vingt-une espèces aviaires ont ainsi été repertoriées. De plus, la recherche des nids de rapaces effectuée au printemps 2005 a permis, sur une partie du secteur des sommets, d'identifier 14 nids d'oiseaux de proie, dont cinq étaient occupés. Trois nids étaient utilisés par les buses à queue rousse, un était occupé par une petite buse et un autre par un couple d'éperviers bruns. Par ailleurs, le faucon pèlerin niche dans l'escarpement de la Passe de Bolton depuis plusieurs années. Les étangs attirent la sauvagine en période de migration, dont la bernache du Canada et le canard mallard.

Faucon pèlerin
© Jean-François Plouffe

Finalement, les inventaires effectués entre 2002 et 2005 par Corridor appalachien ont également permis l'identification d'amphibiens et de reptiles à l'intérieur ou aux abords des cours d'eau, des étangs et des zones humides. Ainsi, le crapaud d'Amérique, la grenouille des bois, la grenouille des marais, la grenouille du Nord, la grenouille verte, le ouaouaron, la rainette crucifère, la rainette versicolore, le triton vert, la salamandre à deux lignes, la salamandre cendrée, la salamandre pourpre et la salamandre sombre du nord, ont été observés lors des relevés sur le terrain. De plus, au moins cinq espèces de reptiles ont été observées sur la propriété, il s'agit de la couleuvre rayée, de la couleuvre à ventre rouge, de la couleuvre verte, de la tortue peinte et de la tortue serpentine.

Les connaissances sur les poissons et les invertébrés sont à peu près inexistantes. Outre le fait que l'étang Fullerton ait fait l'objet, dans le passé, d'ensemencements répétés de truite arc-en-ciel, aucun inventaire de la faune ichtyienne ou des invertébrés n'a été réalisé à ce jour. Il existe quelques observations confirmées de la présence de l'omble de fontaine dans les ruisseaux de montagne et des observations inédites de l'écrevisse de ruisseau et de diverses espèces de cyprinidés et d'insectes, dont notamment ceux de la famille des odonates, qui seraient à valider.

▲ Salamandre pourpre
© D. Green

Les espèces menacées et vulnérables

Selon le statut provincial, on trouve sur le territoire de la RNMV 10 espèces menacées ou vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec, dont sept floristiques et trois fauniques. Parmi les sept espèces floristiques, une seule figure comme espèce désignée « menacée » au Québec. Les six autres plantes sont désignées soit « vulnérable », c'est le cas de l'ail des bois, soit « vulnérable à la récolte », dans le cas de l'uvulaire grande-fleur, la dentaire à deux feuilles, l'adiante du Canada, l'asaret du Canada et finalement la matteucie fougère-à-l'autruche. À l'exception de l'ail des bois, la disparition des cinq autres espèces n'est pas appréhendée, leur désignation vise essentiellement à interdire le prélèvement de grandes quantités de spécimens entiers à des fins horticoles ou médicinales.

Six autres espèces de plantes inventoriées dans la réserve apparaissent sur la liste des espèces « susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables » au Québec, soit : la botryche d'Oneida, le millepertuis de Virginie, le carex à tiges faibles, la doradille ambulante, l'athyrie à sores denses et le noyer cendré. Ce dernier est répertorié à de nombreux endroits dans la réserve, mais plusieurs individus sont affectés par le chancre du noyer cendré. Il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement connu pour lutter contre cette maladie à grande échelle en milieu forestier.

La faune désignée menacée ou vulnérable au niveau provincial compte un total de trois espèces : le faucon pèlerin, la grive de Bicknell et la salamandre pourpre, désignées « vulnérables » au Québec. La présence de deux espèces d'amphibiens se trouvant sur la liste des animaux « susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables » est également confirmée dans la réserve. Il s'agit de la grenouille des marais et de la salamandre sombre du nord.

Selon le statut fédéral, on trouve sur le territoire de la RNMV sept espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada. Deux d'entre elles sont floristiques et en voie de disparition, dont le noyer cendré. Les cinq autres espèces sont fauniques, soit la salamandre pourpre (menacée), la grive de Bicknell (menacée), la grive des bois (menacée), la paruline du Canada (menacée) et le faucon pèlerin (espèce préoccupante).

En conclusion, la RNMV fait partie de l'un des derniers massifs forestiers du sud du Québec dont la taille est suffisamment grande pour maintenir des communautés forestières représentatives et des milieux humides abritant une diversité d'espèces floristiques et fauniques dont plusieurs sont à statut précaire. La RNMV joue également un rôle capital de connectivité puisqu'elle représente un maillon clé dans le corridor forestier des Appalaches.

▲ Grive de Bicknell
© Serge Beaudette

1.3 Contexte socio-économique et culturel de la région

La réserve naturelle des Montagnes-Vertes s'imbrique dans quatre municipalités, soit Sutton, Canton de Potton, Bolton-Ouest et Bolton-Est, toutes situées dans les municipalités régionales de comté de Memphrémagog et de Brome-Missisquoi. Le contexte socio-économique et culturel de la région est étroitement lié à l'historique de l'occupation humaine. Avant l'arrivée des colons, cette région ne semblait pas avoir été habitée par des concentrations significatives de populations amérindiennes, mais elle a toutefois servi de zone de passage, de chasse, de trappe et parfois même, de refuge pour le peuple Abénaquis pendant les conflits.

L'ouverture de la région au peuplement débute avec l'arrivée des Loyalistes à la fin du XVIIIe siècle. Sous le régime britannique, l'attribution des terres de la Couronne coupe avec la tradition française d'établir des seigneuries. La concession des terres se fait par canton (township) et chaque pétitionnaire chef de famille est limité à 80 hectares, quoique le Comité des terres désigné par la Province se réserve le privilège de lui en allouer jusqu'à 1 000 hectares. Les effets de la spéculation foncière, des incohérences de la politique gouvernementale en matière de concessions des terres et des retards dans la construction de voies carrossables, combinés à des obstacles montagneux infranchissables, expliquent l'extrême irrégularité de la répartition de la population dans l'espace régional. Ceci explique en partie le maintien des grands espaces forestiers qui contribue grandement à la beauté des paysages agro-forestiers de cette région, mieux connue comme les Cantons-de-l'Est.

▲ Mansonville en 1935 © Association du patrimoine de Potton

▲ Paysages champêtres de Potton © Edith Smeesters

Au début de la colonisation, l'agriculture est la principale activité économique. Elle repose principalement sur l'élevage bovin, ovin et porcin. Malgré la mauvaise qualité des sols, celle-ci se maintient jusque dans les années 1950, mais progressivement, la stagnation des prix et l'augmentation des coûts de production provoqueront l'abandon des terres agricoles. Ce secteur d'activité est aujourd'hui marginal, confiné aux vallées plus productives de la rivière Missisquoi. L'exploitation forestière devient l'un des piliers de l'économie régionale vers la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Toutefois, la tenure privée des terres et les aléas du secteur forestier ne permettront jamais qu'elle se développe autant que sur les terres de la Couronne. Néanmoins, l'industrie des pâtes et papier et l'industrie du sciage sont encore bien présentes dans la région. À l'origine des activités de subsistance des premiers colons, la chasse et la pêche sont toujours demeurées très prisées par les communautés locales établies et leurs visiteurs.

Déjà fréquentée par l'élite bourgeoise au début du XXe siècle, la région prend son véritable envol sur le plan touristique au milieu du siècle avec le développement des stations de ski Mont Sutton, Club Mont Glen, Mont Orford et Owl's Head, dont la réputation attire des visiteurs des grandes villes du Québec et du nord-est américain. Longtemps centrée sur cette activité sportive, l'industrie touristique est devenue au fil du siècle, le véritable moteur économique de la région. Toujours en croissance, elle mise fortement sur ses attraits naturels et ses panoramas exceptionnels pour accroître son développement économique.

Un phénomène nouveau, qui s'est accentué au cours des années 2000, tient à l'arrivée des néo-ruraux qui établissent des résidences secondaires dans le but d'y vivre un jour une retraite paisible dans la nature ou qui choisissent de s'installer de façon permanente pour jouir d'une meilleure qualité de vie que procure la campagne. Avec cette augmentation démographique considérable, le secteur des services se développe à une vitesse inégalée dans les quatre municipalités bordant la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. En 2006, les services commerciaux et publics (incluant soins de santé, services sociaux, commerces et autres services) de ces quatre municipalités représentaient en moyenne plus de 60 % des emplois (voir le tableau à la page suivante). Avec une économie dominée par le secteur des services, les municipalités semblent désormais vouloir se tourner vers le secteur récréotouristique pour assurer une partie de leur développement socio-économique.

Paradoxalement, les résidants sont nombreux à se préoccuper de l'environnement et à vouloir préserver leur cadre de vie. L'essor de la conservation en témoigne; cette région des Cantons-de-l'Est compte le plus grand nombre de fiducies foncières au Québec. Avant 1987, la grande région des montagnes Vertes du nord (partie québécoise des *Green Mountains* américaines) ne comptait qu'une seule aire protégée appréciable, le parc national du Mont-Orford (59,5 km²). En 2014, en raison des efforts de protection des organismes de conservation au cours des deux dernières décennies, la superficie des aires protégées est passée à plus de 160 km².

Le contexte socio-économique et culturel en chiffre

Caractéristiques	Municipalités			
	Sutton	**Canton de Potton**	**Bolton Ouest**	**Bolton Est**
POPULATION ET TERRITOIRE				
Superficie du territoire (km²)	247	262	102	80
Population permanente	3 906	1 849	678	910
Population de villégiature	nd	2 178	nd	nd
Variation de la population entre 2006 et 2011 (%)	+ 3,3 %	+ 2,7 %	- 6,2 %	+ 29,3 %
Densité de la population au km²	15,8	7,1	6.7	11,4
Âge médian de la population	54,8	55,7	56,2	52,3
% de jeune de 15 ans et moins	11,2	11,4	10,9	12,4
PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE				
Français	62 %	52 %	39 %	62 %
Anglais	37 %	47 %	60 %	38 %
Français et anglais	1 %	1 %	1 %	0 %
SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE				
Agriculture et ressources	5 %	10 %	6 %	0 %
Services	65 %	54 %	67 %	73 %
Autre	30 %	36 %	27 %	27 %

(Statistique Canada 2012; Statistique Canada 2006)

1.4 Usages actuels et pressions

Historique d'utilisation

Les pressions sur les écosystèmes et sur les espèces de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes découlent en partie de l'historique d'utilisation du territoire. Effectivement, la majorité de ces terres privées appartenait aux compagnies forestières locales où il était effectué très peu de contrôle des accès. Plusieurs chemins forestiers de plus de cinq mètres de largeur ont été aménagés pour le transport du bois hors du territoire. Ce réseau de chemins forestiers a permis de relier les différents noyaux villageois de la région permettant l'accès aux véhicules motorisés (VTT, motoneige, motocyclette, automobile, etc.) à des fins de circulation locale ou d'activités récréatives. Ces chemins ont également ouvert l'accès au cœur des massifs forestiers, autrefois difficilement accessible, facilitant ainsi les activités de trappage, de cueillette, de chasse et de pêche de subsistance et sportive. Ces deux dernières activités sont toujours très prisées par les communautés locales.

Outre les chemins forestiers, plusieurs kilomètres de sentiers pédestres ont été aménagés par des organismes et les résidents locaux donnant souvent accès à des points de vue, des lieux de détente ou de baignade. L'ensemble de ces usages a toujours occupé une place importante dans la culture des communautés locales. Il faut noter que les changements de comportement de ces communautés face aux restrictions d'usage de la réserve peuvent prendre un certain temps avant de se concrétiser.

Pressions actuelles sur les écosystèmes et les espèces

Comme toute aire protégée à proximité de milieux urbains, la réserve naturelle des Montagnes-Vertes subit des pressions anthropiques qui menacent l'intégrité des écosystèmes et des espèces qui s'y trouvent. Effectivement, certaines activités ont des impacts négatifs directs ou indirects perceptibles à court, moyen ou long terme sur la santé des écosystèmes ou des populations floristiques et fauniques. Cette section dresse un portrait des six pressions les plus importantes dans la RNMV depuis les cinq dernières années.

Intrusion de véhicules motorisés

L'intrusion et le passage répétés des véhicules motorisés, soit les véhicules tout terrain (VTT), les motoneiges, les motocyclettes, les camions et véhicules utilitaires, sur et hors des sentiers est certainement la pression la plus présente dans la RNMV. Le passage répété des véhicules motorisés brise le couvert végétal en sous-bois, altère certaines populations floristiques en péril dont celles d'ail des bois. Aussi, il compacte les sols, crée des ornières favorisant l'érosion, érode les berges des ruisseaux nuisant ainsi aux populations de salamandre et cause une nuisance auditive et un stress à la grande faune. De plus, le passage des véhicules motorisés sur les sentiers pédestres cause un grand risque pour les randonneurs en plus d'endommager les infrastructures piétonnes de la RNMV.

Coupe de végétation et récolte de bois

La coupe de végétation est la deuxième pression en importance dans la RNMV. La coupe d'arbres et d'arbustes engendre une perte de couvert forestier et une perte directe d'habitat pour certaines espèces fauniques. Les principales causes de cette menace sont le dégagement d'une aire improvisée de camping sauvage, le dégagement d'un point de vue et les besoins en bois de chauffage et en matériaux de construction. Cette menace est très localisée, mais peut s'avérer plus dommageable lorsque répétée.

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Empreinte Humaine

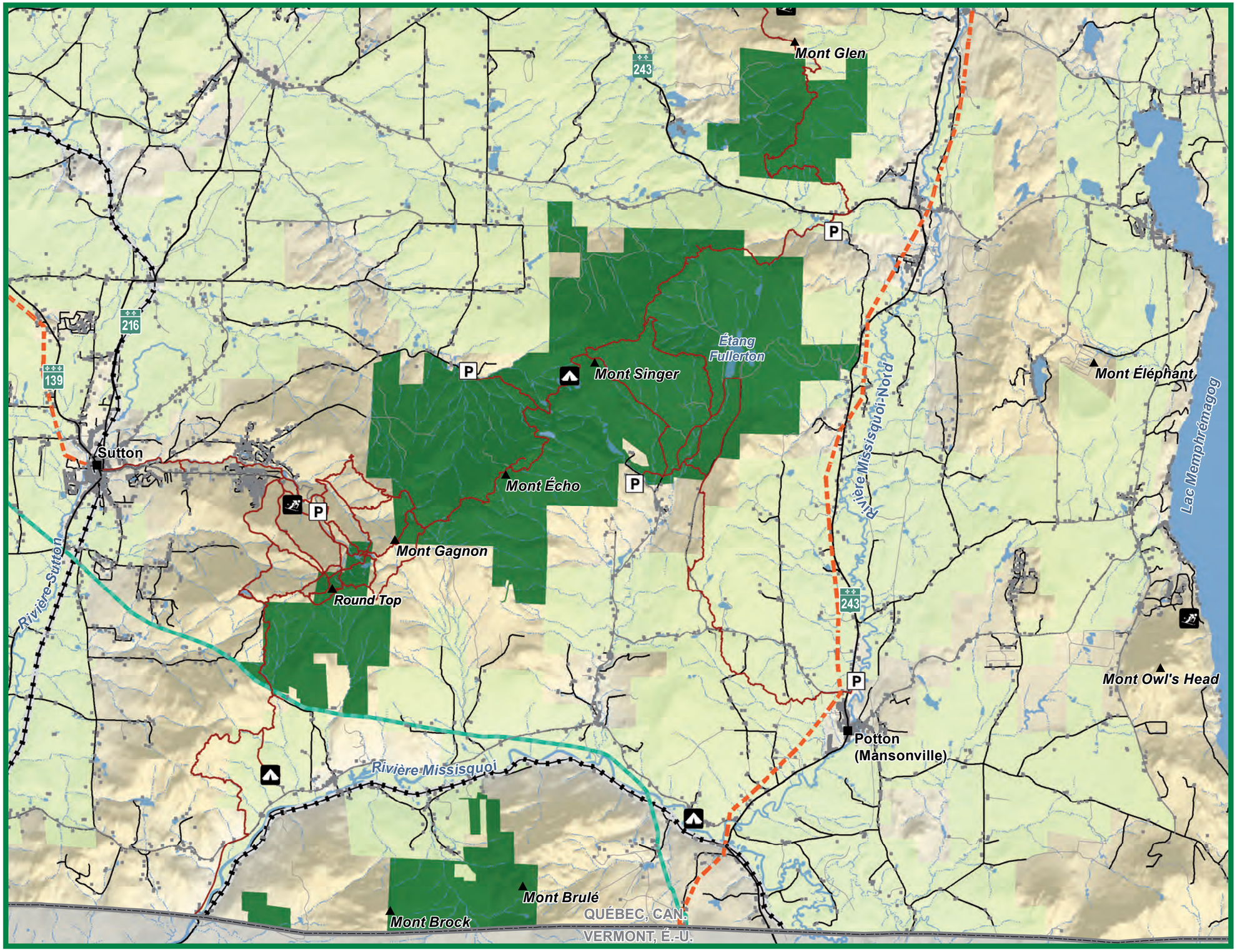

- Aire de stationnement
- Bâtiment
- Centre de ski
- Site de camping
- Sommet
- Chemin carossable
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Oléoduc
- Route majeure
- Route secondaire
- Sentier pédestre
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Zone verte (agricole)

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Braconnage et chasse illégale

Le braconnage se définit ici lorsqu'un chasseur ou un trappeur est actif dans la RNMV sans détention d'un permis de chasse du ministère, tandis que la chasse illégale survient lorsque qu'un chasseur avec permis est actif sans autorisation ou bail signé avec Conservation de la nature Canada (CNC). Le braconnage et la chasse illégale contribuent directement à abaisser les populations fauniques sans compter que le gibier abattu n'est pas compilé dans nos données de suivi des populations. Les braconniers et les chasseurs illégaux sont encore bien présents dans la RNMV pour des fins sportives ou alimentaires, mais leurs activités sont concentrées dans certains secteurs.

Activités illicites

La principale activité illicite est la plantation de cannabis à petite et moyenne échelle. Cette activité nécessite généralement un éclaircissement ou une coupe de la végétation herbacée, arbustive ou arborescente pour dégager l'aire de plantation. Cette activité engendre une perte de couvert forestier, un drainage des milieux humides et une perte directe d'habitat pour certaines espèces fauniques. Cette activité est concentrée dans les secteurs les moins achalandés de la RNMV et se trouve principalement dans les trouées de la canopée.

Cueillette d'espèces menacées

Certaines espèces floristiques menacées sont très prisées pour leurs vertus alimentaires ou médicinales et ont même une valeur monétaire sur le marché noir. Que ce soit à des fins de consommations personnelles ou de revente, la cueillette de plante demeure présente dans la RNMV et menace les populations de certaines espèces floristiques déjà précaires.

Empiètement sur les limites et intrusions

La RNMV possède plus de 109 kilomètres linéaires de limites externes donnant directement sur des propriétés privées. Certains propriétaires contigus empiètent sur les limites de la RNMV par la coupe de végétation arbustive et arborescente, la création de sentiers pédestres et de chemins utilitaires. La création de points d'accès privés complexifie grandement le contrôle de l'achalandage et le contrôle des différentes pressions telles que la présence de chien, de feux de camp, de camping sauvage, l'intrusion de véhicules motorisés, l'intrusion de braconniers et de chasseurs illégaux, les activités illicites, etc.

2 Mise en contexte du plan directeur

Le plan directeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes est somme toute l'accomplissement d'une décennie complète vouée à la protection et la conservation du patrimoine naturel régional par Conservation de la nature et les nombreux organismes régionaux. Ce document survient quelques années après la création de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Le statut de protection qu'offre la réserve naturelle en milieu privé, octroyé en 2009 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est l'assise du cadre légal entourant la RNMV. L'obtention de ce statut a été le tremplin vers l'élaboration du plan directeur qui a été re du possible grâce à la participation de plusieurs partenaires locaux, municipaux et régionaux. Effectivement, le plan directeur s'insère dans une démarche régionale de conservation et de développement de la randonnée pédestre. L'ensemble des partenaires impliqués ont pu collaborer activement à l'élaboration du document grâce à une démarche participative de consultation.

Ce chapitre met donc en contexte le plan directeur de la RNMV en cinq grands thème tels que l'historique, le cadre légal, les partenaires, l'intégration régionale et la consultation.

▲ © Claude Duchaîne
Air Imex

▲ © Eric Tschaeppeler ▶

Vouée à la protection du patrimoine naturel

2.1 – Historique

1993

Une région, un parc

Avec la collaboration des participants de la Table régionale de concertation des groupes écologistes, Parc Sutton publie un pamphlet faisant la promotion d'un parc régional éclaté. La préface est signée par Pierre Dansereau (Côté et al., 1993). Une très grande partie du massif montagneux ciblée pour la création de ce parc est aujourd'hui protégée par la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

2000

Étude sur les enjeux de conservation du massif des monts Sutton

Sous la gouverne de la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, une étude révèle la valeur écologique remarquable et l'importance de développer une stratégie de conservation du massif des monts Sutton (Gratton et al., 2001).

2002

Création du Corridor Appalachien

Un organisme régional dont la mission est de promouvoir la conservation dans les Appalaches voit le jour sous le nom de Corridor Appalachien. Il deviendra un partenaire indéfectible de CNC jouant un rôle important, notamment dans la mobilisation des intervenants et la sensibilisation des communautés locales à la protection du patrimoine naturel.

1994

Des propriétés forestière à vendre

Conservation de la nature (CNC) considère l'acquisition de deux blocs forestiers mis en vente par la compagnie forestière Domtar dans les secteurs des Nines Holes et de l'étang Fullerton (Gratton, 1994). Toutefois, la transaction n'a pas eu lieu.

2001

Acquisition de la première propriété

Conservation de la nature fait l'acquisition de la propriété « Johnston » sur le versant sud du *Round Top*. C'est le coup d'envoi de ce qui deviendra le plus grand projet de conservation privée au Québec.

2004

Stratégie de conservation transfrontalière

La propriété Domtar d'un peu plus de 40 km² est la plus importante acquisition de CNC au Québec à ce jour. Elle sera acquise grâce à la contribution des deux paliers de gouvernement, de corporations, de fondations et de donateurs privés. Cette acquisition donne le coup d'envoi du corridor transfrontalier de conservation (voir la carte du corridor transfrontalier à la page 24).

2005

Création du comité provisoire de gestion

Un comité de gestion provisoire est créé pour planifier les premières activités d'intendance, dont la mise en œuvre est confiée à Corridor Appalachien. Le comité voit également aux communications avec le public.

2007

Premier plan de gestion

Un premier plan de gestion est élaboré déterminant les objectifs de conservation de même que les activités autorisées et interdites sur le territoire comprenant l'ensemble des propriétés acquises à ce jour dans le massif des monts Sutton.

2008

Projet de mise en valeur

Le Corridor Appalachien réalise un projet de mise en valeur visant spécifiquement à favoriser l'accès au territoire pour la randonnée pédestre et l'observation des écosystèmes, de la faune et de la flore.

2009

Statut de réserve naturelle reconnue

Le territoire obtient du gouvernement du Québec le statut de réserve naturelle en milieu privé. Il sera dorénavant désigné comme la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Dans les années qui suivront, l'ajout de propriétés fera passer sa superficie de 48 à près de 70 km^2

2012

Début de la consultation pour le plan directeur de la RNMV

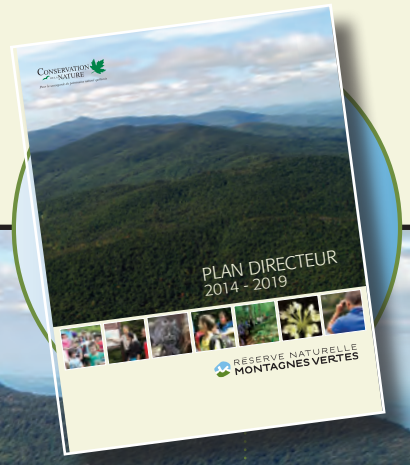

2014

Plan directeur de la RNMV

CNC publie le plan directeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes et poursuit sa stratégie de protection dans le corridor forestier transfrontalier.

▾ Corridor transfrontalier

Les acquisitions de CNC et des partenaires régionaux rejoignent les efforts de protection des partenaires américains de l'état du Vermont créant ainsi une connectivité dans le grand corridor faunique des Appalaches. La stratégie de conservation vise entre autres à connecter les aires protégées du Vermont avec le parc national du Mont Orford, au Québec.

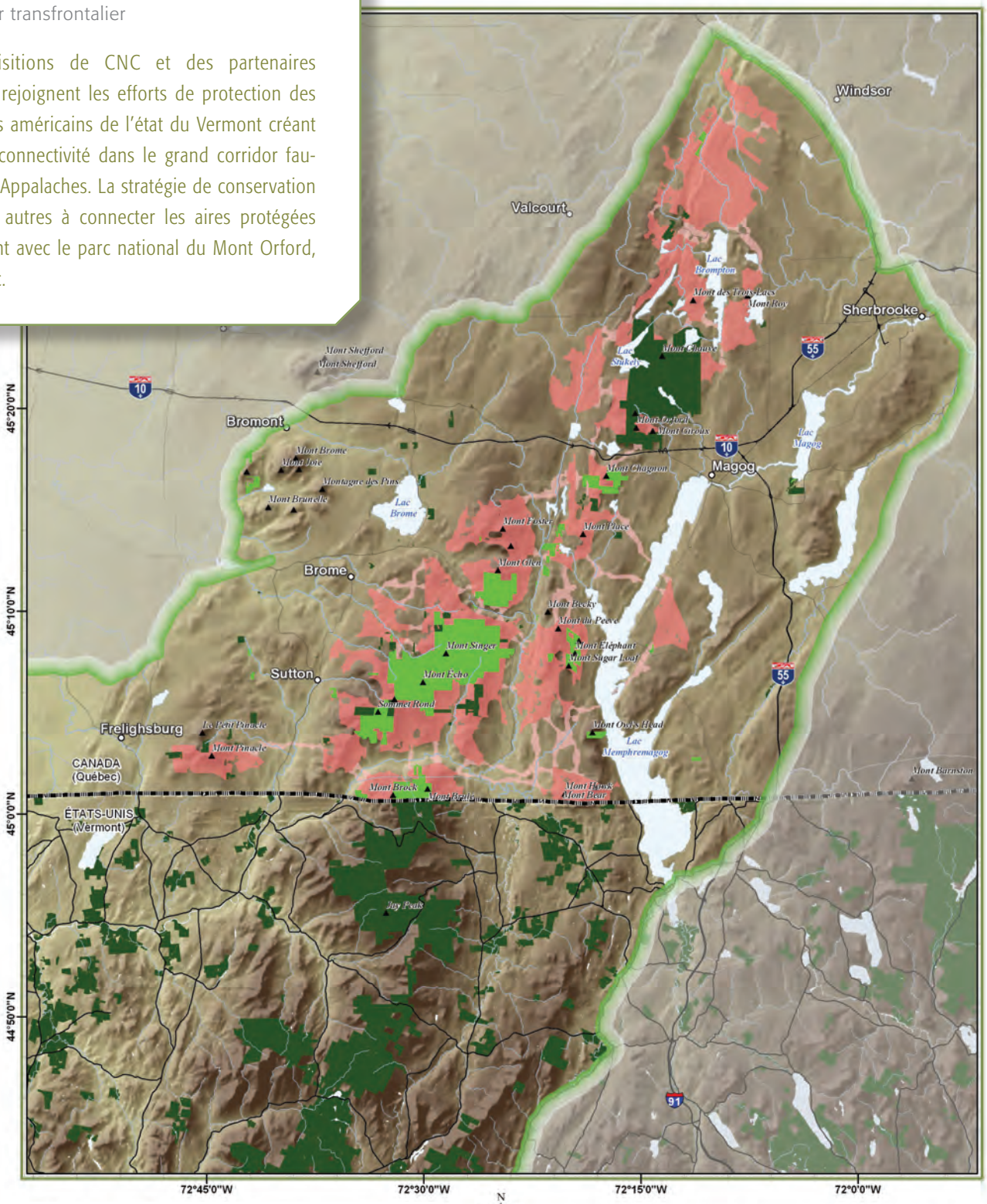

Portrait de la conservation

Corridor transfrontalier des Montagnes-Vertes

N
W E
S

0 10 20 km

Altitude
mètre
1900
1

Contexte de conservation
- Propriété protégée par CNC
- Autre propriété protégée
- Noyau de conservation
- Lien prioritaire de connectivité

Note: Cette carte est approximative et ne devrait pas servir à s'orienter, à positionner des limites ou des frontières ou à des fins légales.
Source: ACA 2012, MDDEP 2010, BDTQ 2006, MRNF 2010, TPL USA 2012, Google Earth 2011, Projection: NAD83 UTM Zone 18N
Produit à Montréal, le 26 février 2012

CONSERVATION DE LA NATURE
Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

Corridor appalachien
Appalachian Corridor

2.2 – Cadre Légal

Le cadre légal de la RNMV est dicté par plusieurs couches de protection assurant un niveau maximal de conservation du patrimoine naturel régional. Outre les droits de propriété détenus de plein titre par Conservation de la nature, une servitude de conservation ainsi qu'un statut de réserve naturelle en milieu privé sont greffés aux propriétés formant la RNMV.

Droits de propriété de Conservation de la nature

Conservation de la nature est propriétaire de plein titre de la grande majorité des propriétés formants la RNMV. De par ses lettres patentes, CNC détient les droits de propriétés à perpétuité et conformément à sa mission, les terres protégées doivent être vouées à la conservation du patrimoine naturel. Outre le respect de son énoncé de mission, CNC est également en obligation légale de respecter les vœux et les engagements pris envers les différents donateurs qui ont contribué généreusement aux nombreuses acquisitions de propriétés.

Servitudes de conservation

En 2005, une servitude de conservation a été greffée aux propriétés formant la majeure partie du territoire de la RNMV en faveur de l'Association de conservation du mont Écho et de la Fiducie foncière de la Vallée Ruiter. Cette servitude a été créée dans un esprit de collaboration entre CNC et ces deux acteurs locaux de conservation de premier plan. Elle assure un droit de regard des deux fiducies en ce qui a trait aux activités et aux usages permis par CNC sur le territoire couvert par cette dernière. Ce partenariat avec les organismes de conservation locaux est primordial afin de s'assurer d'une protection consolidée et harmonisée de la RNMV.

Statut de réserve naturelle en milieu privé

En 2009, grâce à la contribution de Corridor Appalachien, Conservation de la nature est parvenu à obtenir le statut de réserve naturelle en milieu privé créant ainsi la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Voici un extrait expliquant le rôle et le cadre légal des réserves naturelles en milieu privé (MDDEP, 2002) :

« Afin d'appuyer les propriétaires fonciers (personnes physiques ou morales) dans leur volonté d'assurer sur leurs propriétés, la sauvegarde des écosystèmes, des espèces ou des paysages qui méritent d'être protégés, le gouvernement du Québec a adopté, le 18 décembre 2002, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, qui permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reconnaître des propriétés privées comme réserves naturelles (article 54 et suivants).

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec. Elle propose des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité du Québec. En terres privées, elle permet la reconnaissance de réserves naturelles. Pour être ainsi reconnue, une propriété privée doit présenter des caractéristiques qui justifient un intérêt de conservation sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager. Cette reconnaissance est une démarche initiée par le propriétaire qui permet également d'approuver une entente de conservation intervenue entre un propriétaire et un organisme de conservation à but non lucratif. Cette reconnaissance peut être perpétuelle ou pour un terme minimal de 25 ans.

La Loi établit les conditions préalables à la reconnaissance, l'une de celles-ci étant la conclusion d'une entente portant notamment sur les mesures de conservation à observer par le propriétaire. Elle prévoit que l'entente puisse être modifiée et que le ministre puisse, dans certains cas, révoquer la reconnaissance.

Ce statut rend possible la conservation des composantes du patrimoine naturel que renferme une propriété privée sans que le propriétaire doive s'en départir. Il permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'établir un partenariat avec un propriétaire dans le cadre d'un projet de conservation volontaire » (MDDEP, 2002).

2.3 - Partenaires

Au fil des dernières années, plusieurs partenaires ont participé activement à la création et la mise en valeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes (RNMV), ainsi qu'au projet d'élaboration du plan directeur. Le comité de gestion mis en place initialement regroupait quatre organismes de conservation, soit Conservation de la nature, Corridor Appalachien, la Fiducie foncière de la vallée Ruiter et l'Association de conservation du Mont Écho ainsi que deux municipalités, soit Sutton et Canton de Potton. Bien sûr, les gestionnaires de sentiers pédestres comme le Parc d'environnement naturel de Sutton et les Sentiers de l'Estrie participaient activement aux activités de découverte de la RNMV. Nous vous présentons brièvement ces partenaires ci-dessous.

Grâce à l'implication de Corridor Appalachien et à des investissements importants de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, l'accessibilité du public à la réserve naturelle des Montagnes-Vertes a pris forme vers 2009, principalement du côté de la municipalité du Canton de Potton. De plus, d'autres partenaires ont désiré s'impliquer dans la promotion de la RNMV dont Tourisme Cantons-de-l'Est et les Centres locaux de développement. Des partenaires ont également contribué financièrement aux activités en lien avec la RNMV dont la Banque Nationale et l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) par le biais d'une entente de gestion donnant accès au territoire pour favoriser des projets de recherche.

Finalement, la réalisation du plan directeur à été rendue possible par le financement du Programme de conservation des zones naturelles du gouvernement du Canada, de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et par la municipalité régionale de comté (MRC) de l'Estrie, via le programme de pacte rural.

Corridor appalachien
Appalachian Corridor

Corridor Appalachien

Corridor Appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor Appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable.

L'organisme offre une assistance technique, des conseils et de l'expertise aux organismes de conservation et aux intervenants qui partagent sa vision. De plus, il organise diverses activités de sensibilisation à la conservation pour les propriétaires, les organismes de conservation et le public en général. Corridor Appalachien se démarque au Québec non seulement par son approche innovatrice et scientifique à l'échelle du paysage, mais également en favorisant des partenariats avec les intervenants du milieu.

Les Sentiers de l'Estrie inc.

Les Sentiers de L'Estrie

Les Sentiers de l'Estrie est un organisme à but non lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance dont la mission est de promouvoir la marche en aménageant et entretenant des sentiers pédestres afin de permettre à la population de pratiquer la marche en montagne et en offrant des ateliers d'orientation et d'initiation à la randonnée pour le public en général. Les Sentiers de l'Estrie ont également comme objectif de donner accès à la diversité et à la beauté de la nature estrienne : ses paysages forestiers, montagneux et agricoles, ses cours d'eau et milieux humides ainsi que sa flore et sa faune.

Parc d'environnement naturel de Sutton

Le parc d'environnement naturel de Sutton (PENS) est un organisme local à but non lucratif dont la mission, axée sur la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, lui permet de contribuer à des activités orientées vers l'éducation, la recherche environnementale, la protection de la biodiversité et celle des habitats des espèces menacées. Le parc vise à organiser des services publics reliés à la protection de l'environnement et au bénéfice de la collectivité, dont : la création et gestion d'un parc naturel dans la région du massif des monts Sutton, l'aménagement et l'entretien de sentiers pédestres ainsi que d'infrastructures d'interprétation et d'observation de la nature, la promotion de la protection et de la conservation de l'environnement et l'organisation d'activités d'éducation dans le domaine de la protection, de la conservation ainsi que de l'interprétation de la nature.

Fiducie foncière de la Vallée Ruiter

La Fiducie foncière de la Vallée Ruiter (FFVR) a pour mission de maintenir à perpétuité, dans les Cantons-de-l'Est, de grandes étendues de territoires composés de milieux naturels forestiers et d'espaces ouverts. Elle vise à promouvoir l'éducation et la recherche pour la conservation de la nature et l'usage approprié des ressources naturelles, humaines, physiques et environnementales. De plus, elle désire agir en tant que centre d'information pour d'autres groupes de conservation et pour le public en général. Les résultats de toutes recherches sont publiés et disponibles au public.

Ses objectifs sont d'assurer la préservation des milieux naturels, de permettre aux membres de la collectivité locale et du public en général de profiter de ces richesses ainsi que de promouvoir les concepts de conservation dans les écoles et autres institutions par le biais de conférences, de séminaires et d'excursions en milieu naturel.

Association de Conservation du Mont Écho (MECA)

L'Association de Conservation du Mont Écho (MECA) est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est la conservation du patrimoine écologique naturel du secteur du mont Écho. Les membres de MECA, principalement des propriétaires résidant dans le secteur, visent la protection des milieux naturels grâce à l'obtention de servitudes de conservation négociées individuellement avec les propriétaires privés, suivie par la mise en place de plans de conservation et de gestion.

Municipalité du Canton de Potton et Ville de Sutton

La municipalité du Canton de Potton et la ville de Sutton se sont impliquées dès le début du projet d'élaboration du plan directeur de la réserve naturelle des Montagne-Vertes en siégeant sur le comité de gestion initial de la RNMV. La participation active des deux maires a permis à Conservation de la nature d'intégrer les différentes préoccupations des citoyens et d'harmoniser les ambitions de développement de la municipalité du Canton de Potton et de la ville de Sutton avec celle de la RNMV sur une base de collaboration.

2.4 - Intégration régionale

L'acquisition des propriétés par Conservation de la nature et la création de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes représentent l'aboutissement d'une volonté exprimée en 1993 et à nouveau en 2000, par plusieurs groupes locaux de conservation, de protéger ce massif montagneux. La protection de ce territoire est au cœur même de la stratégie de conservation transfrontalière développée par Corridor Appalachien et mis en œuvre par Conservation de la nature et les organismes locaux de conservation.

La création de la RNMV est également venue remédier à la demande de pérennisation de l'accès au territoire protégé pour la randonnée pédestre. La tenure privée et le statut de réserve naturelle sont donc venus en renfort aux gestionnaires de sentiers, dont le Parc d'Environnement Naturel de Sutton (PENS) et les Sentiers de l'Estrie qui ont été longtemps fragilisés par les droits de passage non garantis à long terme.

Récemment, le Plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre touristique (Tourisme Cantons-de-l'Est, 2010) identifiait les monts Sutton comme l'un des lieux de prédilection pour la randonnée pédestre. La référence fréquente à ce territoire dans les revues de plein air comme étant l'une des destinations de marque pour la randonnée pédestre au Québec vient à l'appui de cette affirmation. Les municipalités de Sutton et du Canton de Potton, dont les attraits touristiques sont étroitement liés aux stations de ski alpin sur leur territoire respectif, voient également un intérêt économique dans le développement de la randonnée pédestre. Elles désirent accroître leur capacité d'offrir des activités quatre saisons, non seulement pour les visiteurs, mais pour attirer de nouveaux résidents. La création des sentiers « village-montagne » reliant les noyaux villageois de Sutton et du Canton de Potton aux réseaux de randonnée pédestre de la RNMV est un bon exemple de l'engouement municipal. La municipalité du Canton de Potton inaugurait d'ailleurs en 2011, un sentier reliant le village de Mansonville au réseau de sentiers du Corridor Appalachien dans la RNMV. Quant à la ville de Sutton, elle poursuit aussi l'objectif de relier son noyau villageois au réseau de sentiers du PENS. De plus, l'accès aux sentiers depuis les auberges de montagne comme le Diable vert et l'auberge des Appalaches devient un atout pour les entreprises touristiques régionales.

Cette volonté régionale de conservation et de mise en valeur des écosystèmes forestiers se reflète également dans les Plans Régionaux de Développement Intégré des Ressources naturelles et du Territoire (PRDIRT) produits en 2011 par les Commissions Régionales des Ressources Naturelles et du Territoire (CRRNT) de l'Estrie et de la Montérégie Est. La création et la mise en valeur de la RNMV rejoignent les orientations et les objectifs fixés de leur PRDIRT respectif (voir le tableau ci-dessous).

Corrélations avec les orientations des PRDIRT de l'Estrie et de la Montérégie Est

RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE

Orientation 2.2 Conservation et protection des écosystèmes

Objectif 2.2.2 Maintenir la biodiversité des milieux naturels

Orientation 2.3: Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Objectif 2.3.2 Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel

Objectif 2.3.3 Mettre en valeur les paysages régionaux

RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE EST

Orientation 1. Conserver et restaurer

1.1 Maintenir et augmenter la superficie du couvert forestier

1.2 Protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

1.3 Protéger les espèces fauniques et floristiques en situation précaire et leurs habitats

1.4 Protéger les sites de haute valeur pour la biodiversité et leurs caractéristiques

2.5 – Consultation

Conservation de la nature a bénéficié de la synergie des organismes de conservation ainsi que du dynamisme des municipalités et du secteur récréotouristique déjà bien ancrés dans la région pour initier le projet de plan directeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

La démarche globale de concertation du projet s'est étalée sur près de trois ans (2011-2013). Conservation de la nature a d'abord créé un comité interne afin d'orienter le chargé de projets dans sa prise de décision. Le rôle de ce comité était donc de s'assurer que le projet soit en parfaite conformité avec la mission et les politiques internes de CNC ainsi que ses obligations de conservation.

Ensuite, afin de développer davantage son expertise en réalisation de plan directeur et de mener le projet à terme, CNC a mis sur pied un comité d'experts en plan directeur. Le rôle du comité était d'encadrer le chargé de projets dans les différentes phases d'un projet de plan directeur en plus de lui conférer des conseils techniques sur la démarche d'élaboration ainsi que sur la rédaction du document. Ce comité comprend les acteurs suivants :

- **Louise Gratton,** directrice des sciences à Conservation de la nature;
- **Éric Malka,** directeur du Centre de la nature du Mont Saint-Hilaire;
- **Brigitte Marchand,** directrice des parcs nationaux d'Orford et de la Yamaska;
- **Caroline Rioux,** directrice générale de la municipalité d'Eastman;
- **Alain Thibault,** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- **Michel Viens,** Commission de la capitale nationale.

Conservation de la nature a également pu bénéficier du comité de gestion initial de la RNMV déjà en place depuis 2009. Ce comité formé des représentants d'organismes de conservation et des municipalités a été créé afin d'assurer la gestion de la RNMV et son harmonisation avec l'affectation des territoires municipaux du Canton de Potton et de Sutton. Il servait de plateforme de discussion, de partage d'information et d'organe décisionnel quant à la programmation annuelle d'activités à réaliser sur le territoire de la RNMV. Les personnes suivantes siégeaient sur ce comité :

- **Brian Herman,** Association de conservation du Mont Écho;
- **Mélanie Lelièvre,** Corridor Appalachien;
- **Jacques Marcoux,** maire de la municipalité du Canton de Potton;
- **Pierre Pelland,** maire de la municipalité de Sutton;
- **Stansje Plantenga,** Fiducie foncière de la Vallée Ruiter;
- **Julien Poisson et Joël Bonin,** Conservation de la nature.

Également depuis 2009, les acteurs locaux et régionaux œuvrant directement ou indirectement au développement régional de la randonnée pédestre se regroupent plusieurs fois par année sur une même plateforme. Effectivement, cette activité représente un pôle de développement économique important au niveau régional. Depuis 2011, ce regroupement s'est réorienté sous forme de comité consultatif régional. Le rôle de ce comité était donc d'harmoniser et de prioriser les actions de développement et de promotion de la randonnée pédestre au niveau régional. Des représentants des organismes suivants faisaient partie du comité :

- Corridor Appalachien;
- Conservation de la nature;
- Ski Sutton inc.;
- Parc d'environnement naturel de Sutton;
- Sentiers de l'Estrie;
- Pleinairsutton.coop;
- Au Diable Vert;
- Centre local de développement de Brome Mississquoi;
- Corporation de développement économique de Sutton;
- Association touristique des Cantons-de-l'Est.

Structure de concertation du projet d'élaboration du plan directeur de la RNMV

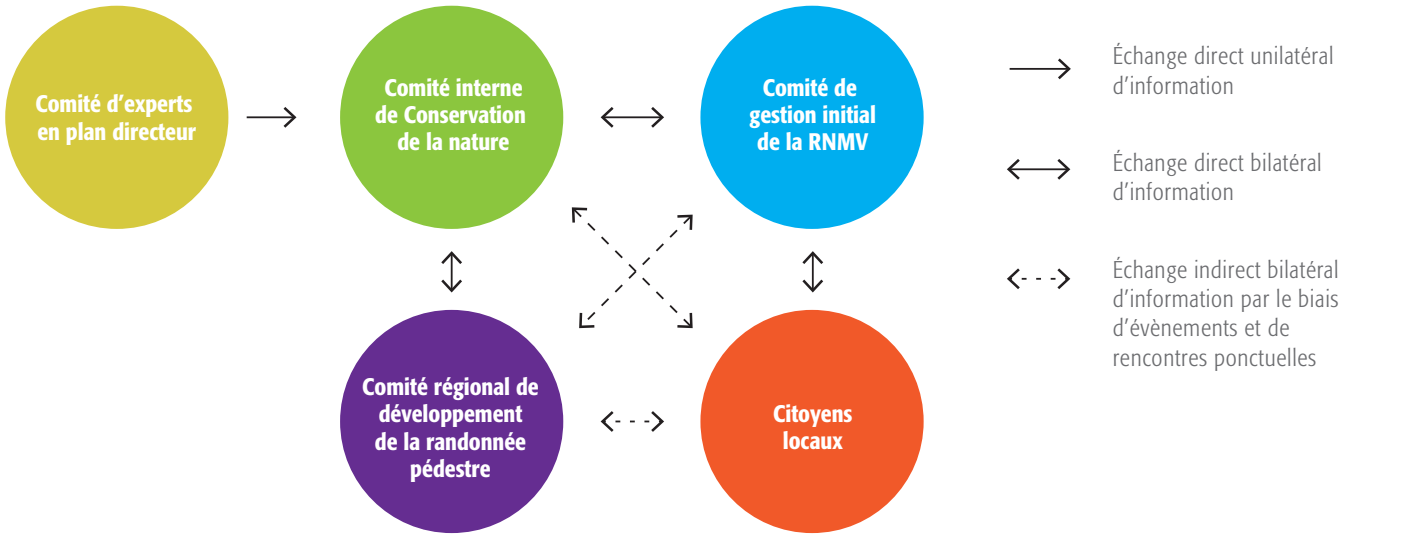

Afin de planifier la phase de mise en œuvre 2014-2019 du plan directeur, Conservation de la nature a opté pour une démarche de gestion participative. Deux grandes phases de consultation des partenaires ont donc été orchestrées par CNC afin d'identifier et de prioriser les actions qui devront être mise en œuvre entre 2014 et 2019 sur le territoire de la RNMV et sa périphérie. La première phase consistait à former trois sous-groupes de partenaires ayant une mission commune ou semblable afin d'identifier les actions. La seconde phase se résume à la grande journée de consultation du 9 juin 2012 où tous les partenaires étaient regroupés afin d'identifier les actions prioritaires qui figureront dans le plan d'actions 2014-2019.

3 Grands principes de la RNMV

1. La RNMV est un territoire privé appartenant de plein titre à Conservation de la nature, organisme non gouvernemental sans but lucratif, qui est désigné comme « réserve naturelle en milieu privé » reconnue par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2. La vocation prioritaire de la RNMV est la conservation des écosystèmes et des espèces. Les vocations de recherche, de découverte et de rayonnement régional viennent appuyer la mission de conservation et doivent en tout temps respecter ses objectifs.

3. L'accessibilité à la RNMV est assurée par l'aménagement d'infrastructures légères, telles que des pôles d'accès périphériques et des réseaux de sentiers pédestres.

4. La RNMV s'insère dans une démarche régionale et concertée d'aménagement du territoire et d'harmonisation des usages.

© Eric Tschaeppeler

4 Vision, un aperçu

La réserve naturelle des Montagnes-Vertes constitue un modèle de conservation privée au Québec et représente un maillon majeur dans la connectivité des milieux naturels des Appalaches. Son statut de protection à perpétuité ainsi que sa grande superficie en font un laboratoire naturel idéal pour la réalisation de projets de recherche. Sa découverte par les utilisateurs est favorisée grâce à une offre de qualité des activités éducatives et récréatives à faible impact. Le partage de l'expertise et la concertation avec le milieu auront permis de développer un fort sentiment d'appartenance ainsi qu'un rayonnement des communautés de la région.

La réserve naturelle des Montagnes-Vertes (RNMV) est un étendard de la conservation au Québec. Situé dans les Cantons-de-l'Est, à proximité des grands centres urbains, il s'agit d'un joyau du patrimoine naturel désormais protégé à perpétuité par Conservation de la nature. Le plan directeur est le premier pas vers une vision de conservation dont les bénéfices seront tangibles sur plus de cinquante ans. CNC et ses partenaires se sont projetés au terme de cette période pour convenir de l'état souhaité pour la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

En 2060, la RNMV constitue un modèle bien établi de conservation privée au Québec. Ce point d'ancrage se situe au cœur d'un réseau transfrontalier d'aires protégées assurant la connectivité des écosystèmes forestiers nord-est américains s'étalant de la Géorgie à la Gaspésie. Avec la contribution de la RNMV, le corridor naturel des Appalaches fournit un habitat protégé permettant de soutenir à long terme des populations viables d'espèces en situation précaire. En été et en automne, les visiteurs observent et entendent la faune aviaire et croisent à l'occasion cerfs et orignaux sur les sentiers. En hiver et au printemps, les randonneurs en raquettes ou en skis de fond s'adonnent à identifier les traces des nombreux mammifères de la réserve dont celles du lynx roux. L'intégrité écologique des milieux naturels et le statut de protection à perpétuité permettent de maintenir l'ensemble des services écosystémiques aux communautés avoisinantes.

Chercheurs et experts de renommée reconnaissent la RNMV comme un laboratoire naturel peu perturbé d'une immense superficie permettant la réalisation d'études à très long terme. Des infrastructures accueillent des chaires de recherches de différentes universités dont les travaux s'effectuent dans un esprit de collégialité. Les résultats et retombées contribuent directement à l'avancée des connaissances ainsi qu'à une gestion éclairée des milieux naturels de la RNMV et de la région. Le rayonnement du savoir scientifique alimente les gestionnaires d'autres aires protégées et incite la collaboration entre divers partenaires pour la réalisation de projets structurants et innovateurs.

La RNMV offre des activités diversifiées et à faibles impacts sur le milieu, qui sont appréciées par les usagers et les collectivités locales en conformité avec la mission de conservation du territoire. Le réseau de sentiers attire des randonneurs régionaux, nord-américains et internationaux en leur assurant une expérience de qualité : des infrastructures légères d'accueil, un environnement sécuritaire et des points de vue à couper le souffle sur les plus hauts sommets de la région. La découverte de ce site à haute valeur de biodiversité par les utilisateurs est favorisée grâce à des activités éducatives et une diffusion des caractéristiques exceptionnelles de la RNMV.

Le développement régional s'harmonise avec les objectifs de conservation du territoire et se réalise dans une vision commune et concertée. Par leurs activités respectueuses de la conservation, les entrepreneurs locaux sont un levier incontournable de l'offre écotouristique de la région. Par ailleurs, les communautés locales qui en jouissent possèdent un sentiment d'appartenance fort envers ce territoire protégé. Les retombées socio-économiques liées au rayonnement régional de la RNMV suscitent de nombreux partenariats qui bénéficieront aux générations actuelles et futures.

Les objectifs à court terme

Les objectifs à court terme sur un horizon de cinq ans permettent d'établir les assises nécessaires à l'atteinte de cet état souhaité sur cinquante ans. Des efforts concentrés sur le secteur des sommets renforceront nos capacités pour éventuellement s'étendre à la grandeur du territoire.

Au terme des cinq premières années, l'intégrité écologique de la RNMV est maintenue, voire améliorée, la connectivité au réseau régional d'aires protégées améliorée et les habitats des espèces en péril et des espèces « parapluies » protégés. Plusieurs projets de recherche ont cours et les diverses publications sont disponibles sur le site Web de la RNMV. Ces dernières éclairent notamment les gestionnaires dans leurs prises de décision sur les divers enjeux du territoire.

L'achalandage saisonnier respecte la capacité de support établie par une méthodologie rigoureuse. La fréquentation accrue des randonneurs et la présence de patrouilleurs aguerris contribuent à réduire certaines pressions sur les écosystèmes, dont la présence de véhicules motorisés. Les utilisateurs jouissent d'installations d'accueil adéquates offertes par un unique gestionnaire, d'un réseau de sentiers consolidé et sécuritaire ainsi que d'une signalisation uniformisée. Les usagers obtiennent aisément l'information traitant des services offerts, des points d'accès et de l'hébergement grâce au portail Web de la RNMV. Des activités d'éducation et de sensibilisation ont lieu régulièrement contribuant à développer le sentiment d'appartenance des communautés locales envers ce milieu naturel. Les intendants du territoire accompagnent les entrepreneurs de la région dans la consolidation et l'harmonisation de l'offre écotouristique périphérique. Finalement, la RNMV se forge peu à peu comme un exemple de succès de conservation régionale où la mise en valeur stimule une effervescence socio-économique et une sensation de fierté des communautés avoisinantes.

© Eric Tschaeppeler

5 Vocations et objectifs stratégiques

Afin de concrétiser la vision à court (5 ans) et à long terme (50 ans), l'articulation du plan directeur permet d'établir les grandes vocations de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Ces dernières doivent dicter les principaux champs d'actions du plan directeur.

Ainsi, quatre vocations ont été établies, dont une prioritaire et trois secondaires qui lui sont compatibles. La vocation prioritaire de la RNMV est fondée sur les assises de la mission de CNC, soit la conservation du patrimoine naturel québécois. Pour leur part, les vocations secondaires compatibles de « recherche », de « découverte » et de « rayonnement régional » viennent en appui à la vocation prioritaire de conservation.

La seconde étape consiste à décliner chaque vocation en trois objectifs stratégiques. Cette étape a pour but de se doter d'un cadre simple et efficace pour bâtir un plan d'action. Chaque objectif stratégique se divisera à son tour en actions concrètes. Le tableau ci-dessous résume les grandes vocations et leurs objectifs stratégiques.

Vocation prioritaire : **Conservation**
1 - Maintenir et améliorer les caractéristiques naturelles de la RNMV 2 - Protéger les écosystèmes rares et d'intérêt ainsi que les populations d'espèces en situation précaire 3 - Améliorer la connectivité de la RNMV avec les milieux naturels environnants

Vocation secondaire compatible **Recherche**	Vocation secondaire compatible **Découverte**	Vocation secondaire compatible **Rayonnement régional**
1 - Favoriser la recherche et le suivi scientifique en soutien à la conservation et à la gestion	1 - Permettre des activités de qualité en milieux naturels	1 - Être un modèle d'influence pour la conservation régionale
2 - Encourager les projets de recherche scientifiques dans la RNMV	2 - Planifier des activités récréatives légères en harmonie avec l'offre régionale.	2- Participer indirectement au développement écotouristique régional.
3 - Faire de la RNMV une plaque tournante du partage des connaissances	3 - Éduquer et sensibiliser la population à l'importance de la conservation et des services écologiques	3 - Favoriser une approche partenariale et communautaire

6 Outils de mise en œuvre

Cette section du plan directeur décrit les différents outils qui aideront Conservation de la nature et ses partenaires à mettre en œuvre les actions du plan directeur. Toutes les des actions, mais principalement celles qui seront mise en œuvre à l'extérieur des limites de la RNMV, devront nécessairement être en conformité avec les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté et les plans d'urbanisme des territoires municipaux. Ces schémas et plans sont donc considérés comme des outils de mise en œuvre du plan directeur.

Le zonage du territoire protégé est l'outil clé pour implanter un plan directeur. Effectivement, toutes les actions qui se dérouleront à l'intérieur des limites de la RNMV seront dictées par un plan de zonage précis et des paramètres définis pour chaque zone. Finalement, la structure de gestion participative prônée par Conservation de la nature sera décrite dans le troisième volet de ce chapitre.

6.1 Schémas d'aménagement du territoire et plans d'urbanisme

Les municipalités régionales de comté (MRC) ont le mandat de gérer l'aménagement de leur territoire par l'élaboration d'un schéma d'aménagement et doivent réviser celui-ci au bout de cinq ans. Les grandes affectations décrites dans les schémas d'aménagement doivent être respectées par les municipalités, par le biais de leur plan d'urbanisme et par l'élaboration des zonages et des règlements qui y sont associés, au sein de chaque grande affectation. Ce sont donc les municipalités qui influencent le plus directement les usages qui sont permis sur le territoire. Elles peuvent choisir de restreindre des usages permis dans les grandes affectations des MRC. Par exemple, l'affectation « conservation » du schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi permet le développement résidentiel et l'abattage d'arbres alors que le zonage de la municipalité de Sutton l'interdit dans certains secteurs précis de cette affectation. Toutefois, il est impossible pour une municipalité d'autoriser des usages non permis dans l'affectation du schéma d'aménagement de la MRC.

Les types de zonages et la nomenclature des plans d'urbanisme varient d'une municipalité à une autre. Nous avons donc dressé un portrait simple et harmonisé des types de zonage municipaux qui affectent le territoire de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes et de sa zone périphérique. Nous avons regroupé les types de zonage en sept catégories, en se basant sur les usages permis et prohibés, décrits dans les différents règlements de zonage. Le tableau à la page 37 et la carte d'affectation du sol présentent les résultats de cet exercice.

Dans une optique de développement de la zone tampon, il importe en effet de connaître les restrictions qui s'imposent ou non dans les différents zonages municipaux. CNC et ses partenaires doivent veiller à ce que les usages qui pourraient s'y dérouler ne viennent pas en contradiction avec les objectifs de conservation établis. Cette collaboration permet d'entreprendre les démarches préventives requises pour interdire ou minimiser les conséquences de certains usages ou, au contraire, de favoriser les usages à vocation communautaire, institutionnelle, récréative ou touristique qui pourraient profiter de la proximité de la RNMV.

Sutton

Zone de conservation sans développement résidentiel : au moment de produire son dernier plan d'urbanisme (2010), la municipalité de Sutton a choisi de zoner l'ensemble de la RNMV (propriétés acquises avant 2010) comme « Conservation (CONS-1) » où le seul usage admissible est la récréation extensive et où l'installation de bâtiment isolé associée à cet usage est permise. Le développement résidentiel y est exclu. À l'extérieur de la réserve, ce zonage s'étend aux zones situées à une altitude supérieure à 550 mètres.

Aux élévations inférieures, les terrains en périphérie de la réserve (incluant aussi les propriétés acquises après 2010) appartiennent à trois zonages distincts qui autorisent le développement résidentiel de faible densité ou les projets intégrés d'habitation prévoyant une prime de densité[1] en échange de la conservation d'une portion du terrain. Ces zonages correspondent sur la carte à la zone de conservation avec développement résidentiel (tous les CONS sauf CONS-1), à la zone de protection d'altitude moyenne (PAM-12) et à la zone rurale (A-13).

Bolton-Ouest

Dans la municipalité de Bolton-Ouest, la RNMV et sa périphérie se situent en majeure partie dans la zone de conservation avec développement résidentiel (CON-1, CON-2, CON-3). La construction résidentielle est autorisée et doit être implantée de manière à ne pas être visible de la route 243. Le règlement d'abattage d'arbres s'applique sous certaines conditions et l'implantation d'éolienne est interdite. La partie résiduelle se partage entre la zone rurale-forestière et la zone de développement résidentiel; les deux zones autorisent le développement résidentiel.

Canton de Potton

La majeure partie de la RNMV située au sein de la municipalité du Canton de Potton se trouve dans la zone rurale forestière (RF) alors que la portion résiduelle, près de la route 243, est dans la zone agro-forestière (AF)». Les deux zones autorisent le développement résidentiel.

Bolton-Est

À Bolton-Est, la zone de conservation avec développement résidentiel (CON-5) et la zone rurale (RUR-6) chevauchent les limites de la RNMV. Les deux zones autorisent le développement résidentiel. Elles ne se distinguent que par l'interdiction d'activités commerciales extérieures. Des restrictions particulières relatives à l'abattage d'arbres s'appliquent à toutes les zones de conservation et il est interdit d'installer une infrastructure, une ligne ou une conduite de transport d'énergie ou de télécommunication dans les zones de conservation CON-4 à CON-8. Le territoire municipal en périphérie de la réserve comprend également une zone de développement résidentiel.

Finalement, bien que n'ayant pas d'incidence légale sur les zonages municipaux, notons que dans la MRC Brome-Missisquoi, la RNMV se trouve en totalité dans un territoire d'intérêt esthétique associé à l'ensemble du massif montagneux alors que du côté de la MRC Memphrémagog, seuls les hauts versants et les sommets possèdent cette distinction. Cependant, certaines municipalités tiennent compte de cet élément dans l'élaboration de leur réglementation afin de préserver la qualité des paysages qui font la renommée des Cantons-de-l'Est.

[1] Outil d'aménagement urbain permettant à une municipalité de consentir à un promoteur immobilier un accroissement de densité (prime de densité) dérogatoire en échange de la réalisation additionnelle d'aménagements ou d'équipements d'intérêt public

Zonage de la zone tampon de la RNMV sur une distance de 1000 m

Zonage des municipalités	Sutton	Bolton-Ouest	Canton de Potton	Bolton-Est	Lac-Brome	Total
Superficie (ha) de la RNMV[1]	3 263	536	3 314	319	nd	7 432
Superficie (ha) de la zone tampon de 1000 m	4 653	1 348	2 135	791	137	9 064 (100%)
Superficie (ha) de l'affectation «Conservation sans développement résidentiel» dans la zone tampon (% de la zone tampon)	971 (20.9 %)	469 (34.8 %)	nd	179 (22.7 %)	nd	1 620 (17.9 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Conservation avec développement résidentiel» dans la zone tampon (% de la zone tampon)	1 444 (31.0 %)	86 (6.4 %)	nd	nd	43 (31.3 %)	1 572 (17.3 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Zone de développement résidentiel» dans la zone tampon (% de la zone tampon)	17 (0.4 %)	553 (41.0 %)	nd	46 (5.8 %)	nd	616 (6.8 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Protection d'altitude moyenne»* dans la zone tampon (% de la zone tampon)	849 (18.2 %)	nd	nd	nd	nd	849 (9.4 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Agro-forestière»* dans la zone tampon (% de la zone tampon)	911 (19.6 %)	nd	807 (37.8 %)	20 (2.5 %)	nd	1 738 (19.2 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Rurale-forestière»* dans la zone tampon (% de la zone tampon)	nd	240 (17.8 %)	1 085 (50.8 %)	nd	94 (68.7 %)	1 419 (15.7 %)
Superficie (ha) de l'affectation «Rurale»* dans la zone tampon (% de la zone tampon)	461 (9.9 %)	nd	243 (11.4 %)	546 (69 %)	nd	1 250 (13.8 %)

[1] La superficie totale de 7432 hectares du territoire couvert par le plan directeur inclue trois servitudes de conservation (totalisant 533 hectares) enclavées dans la RNMV qui ne sont pas légalement sous le statut de réserve naturelle en milieu privé.

* Ces zonages autorisent le développement résidentiel avec différentes densités d'occupation.

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Affectations municipales

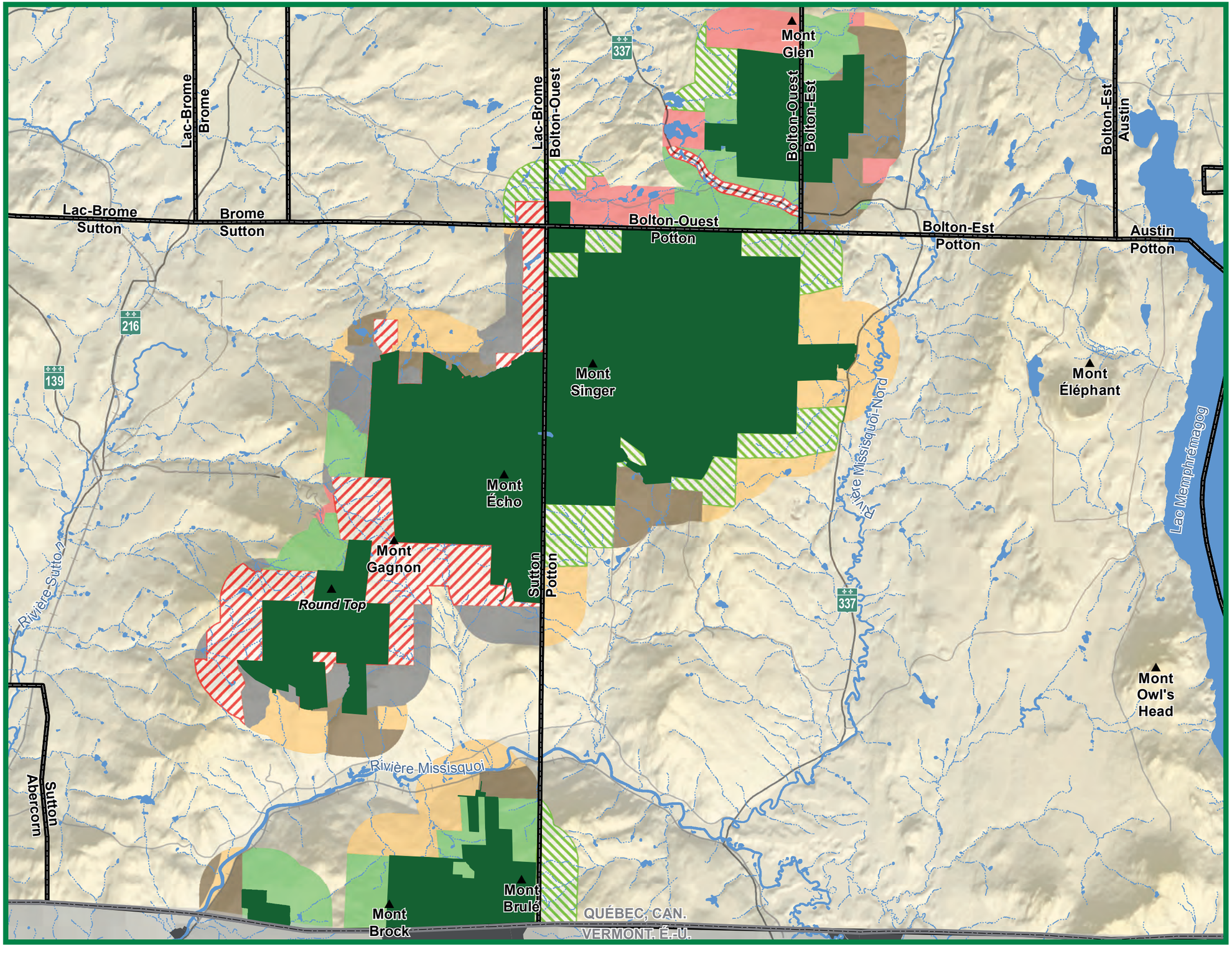

- ▲ Sommet
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Zone agro-forestière
- Zone de conservation sans développement résidentiel
- Zone de conservation avec développement résidentiel
- Zone de développement résidentiel
- Zone de protection d'altitude moyenne
- Zone rural-forestière
- Zone rurale
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Limite municipale
- Aire protégée aux États-Unis

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012), Municipalités de Sutton, Bolton-Ouest, Bolton-Est, Potton et Lac-Brome, 2013;

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

6.2 - Zonage de la RNMV

Certes l'élaboration de la vision, des grands principes, des vocations et de leurs objectifs stratégiques servent à rassembler les partenaires et à établir les grandes lignes du plan directeur. Toutefois, c'est dans le zonage que toutes ces étapes préalables prennent un sens réel. L'objectif premier du plan de zonage est de diviser le territoire en zones délimitées et de déterminer quelles actions sont permises et prohibées à l'intérieur de chaque zone. Le zonage permet donc d'harmoniser plusieurs usages de différentes natures sur un même territoire, et notamment d'assurer une accessibilité publique tout en protégeant les milieux écologiques sensibles.

La carte de zonage identifie les quatre zones de la RNMV actuellement en vigueur, nommées suivant le type d'activité qui y prévaut :

recherche, conservation, mise en valeur et service.

Pour chacune des zones, une fiche technique a été établie afin de déterminer les caractéristiques suivantes : la localisation de la zone, les milieux naturels sensibles, les infrastructures présentes, les ententes en vigueur, les objectifs d'utilisation, ainsi que les activités permises.

L'accès public est desservi par les zones de « service » et de « mise en valeur ». Les zones de services sont représentées par trois stationnements et un site de camping rustique. La zone de mise en valeur se limite quant à elle au réseau de sentiers pédestres ainsi qu'aux cinq pôles potentiels de découverte. L'aménagement d'infrastructures légères telles que des sentiers pontés, des belvédères, des aires de pique-nique et des aires de repos pourrait donc être envisagé aux pôles de découverte afin d'améliorer la qualité de l'expérience du randonneur. Voici les cinq pôles potentiels de découverte identifiés à la page suivante :

- *Round Top*
- Gorges du mont Écho
- Mont Écho
- Sommet nord
- Étang Fullerton

Round Top - vue d'Abercorn
© Claude Duchaîne - Air Imex

Fiches techniques du zonage

ZONE DE RECHERCHE

Localisation	La zone de recherche, située dans la municipalité de Sutton, est délimitée comme suit : - au nord par la limite balisée de la RNMV; - à l'est par la limite du bassin versant du ruisseau Jackson; - au sud par le sentier principal des Sentiers de l'Estrie; - à l'ouest par la limite balisée de la RNMV.
Milieux naturels sensibles	Milieux humides
	Habitat de la salamandre pourpre et sombre du nord et sa bande de protection de 200 mètres
	Habitat d'une espèce faunique ou floristique à statut provincial ou fédéral et sa bande de protection de 200 mètres
	Parcelle « Allistone et Winkler »
	Écosystème forestier exceptionnel du mont Écho
Infrastructures	Réseau d'anciens chemins forestiers en fermeture
	Camps de chasse
Entente	Entente de droit d'accès signée avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Objectifs	Protéger de façon stricte les écosystèmes forestiers, les milieux humides et les espèces associées.
	Favoriser les projets de recherche
Activités permises	Projet de recherche encadré, après analyse et acceptation du projet par CNC
	Entretien des infrastructures par CNC ou autre personne dûment mandatée
	Surveillance par CNC ou autre personne dûment mandatée

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Zonage

- P — Autre stationnement
- Zone de service: site de camping
- P — Zone de service: stationnement
- Sommet
- Chemin utilitaire
- Sentier pédestre
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Zone de recherche
- Zone de conservation
- Zone de mise en valeur
- Pôle de découverte
- Autre aire protégée

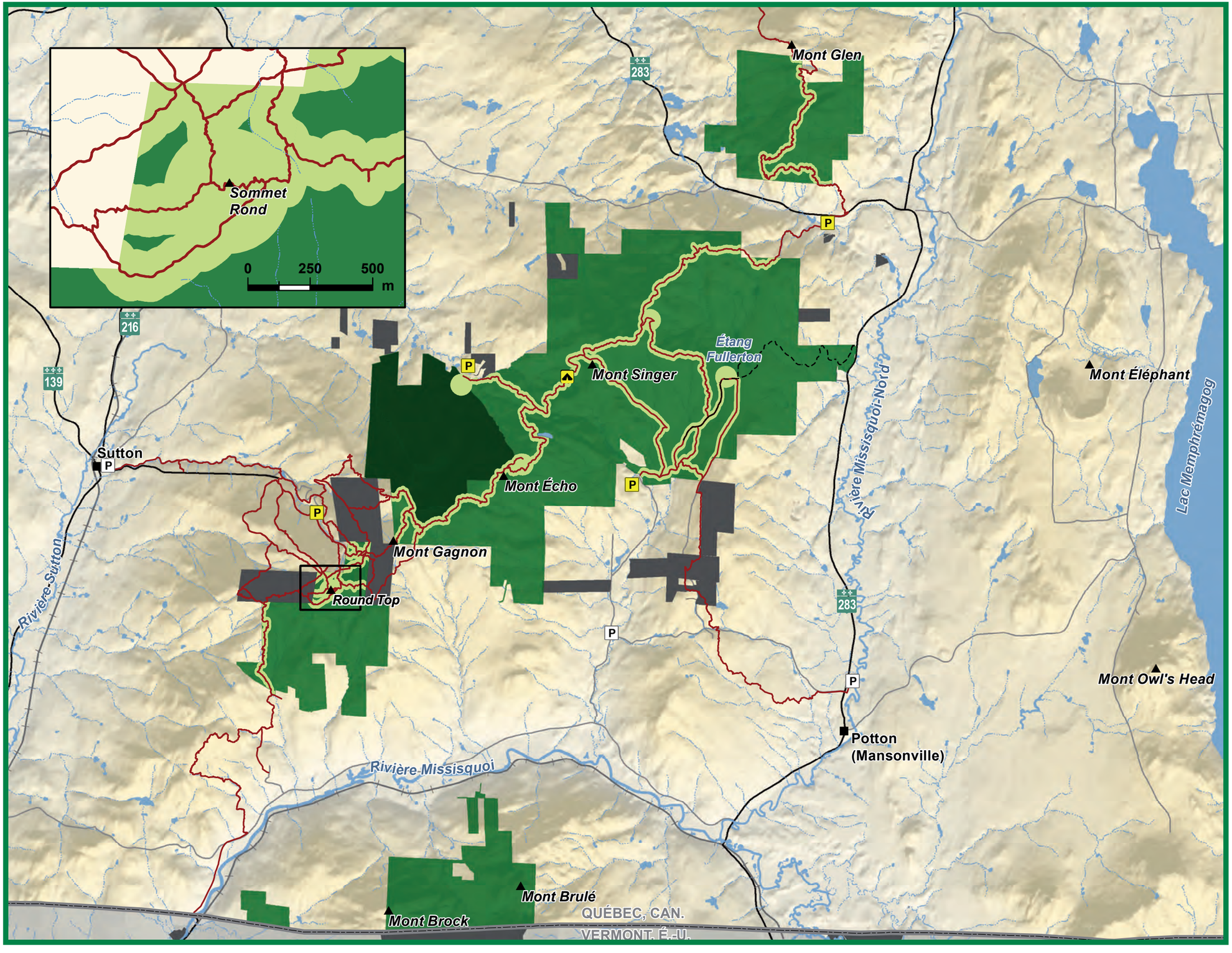

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

ZONE DE CONSERVATION

Localisation	La partie nord de la zone de conservation, située dans les municipalités de Bolton-Ouest et de Bolton-Est, est délimitée par les limites externes balisées de la RNMV, bordées : - au nord par le chemin de Glenn / Montée de Baker Pond; - à l'est par la route 245; - au sud par la route 243; - à l'ouest par la route 243. Les zones de mise en valeur et de services décrites dans les fiches subséquentes sont exclues de la zone de conservation.
	La partie centrale de la zone de conservation, située dans la ville de Sutton et la municipalité du Canton de Potton, est délimitée par les limites externes balisées de la RNMV, bordées : - au nord par le chemin Stagecoach; - à l'est pas la route 243; - au sud par le chemin de la Vallée Missisquoi; - à l'ouest par les routes 215 et 139. Les zones de mise en valeur et de services décrites dans les fiches subséquentes sont exclues de la zone de conservation.
	La partie sud de la zone de conservation, située dans la ville de Sutton, est délimitée par les limites externes balisées de la RNMV, bordées : - au nord par la rivière Missisquoi; - à l'est par la route 243; - au sud par la frontière canado-américaine; - à l'ouest par la rivière Missisquoi. Les zones de mise en valeur et de services décrites dans les fiches subséquentes sont exclues de la zone de conservation.
Milieux naturels sensibles	Milieux humides
	Habitat du faucon pèlerin et sa bande de protection de 200 mètres
	Habitat de la salamandre pourpre et sombre du nord et sa bande de protection de 200 mètres
	Habitat d'une espèce faunique ou floristique à statut provincial ou fédéral et sa bande de protection de 200 mètres
	Site des Nine Holes
	Étang aux Herbages et son plateau situé à l'ouest

ZONE DE CONSERVATION (SUITE)

Infrastructures	Réseau d'anciens chemins forestiers et de sentiers utilitaires
	Barrières
	Ponts
	Barrages hydriques
	Camps de chasse
Entente	Baux de chasse
	Entente de droit d'accès signée avec l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Objectifs	Protéger les écosystèmes forestiers, les milieux humides et les espèces associées
	Favoriser les projets de recherche
Activités permises	Projet de recherche encadré, après analyse et acceptation du projet par CNC
	Projet éducatif encadré, après analyse et acceptation du projet par CNC
	Entretien et aménagement des infrastructures par CNC ou autre personne dûment mandatée
	Surveillance par CNC ou autre personne dûment mandatée
	Chasse et pêche en vertu d'un bail avec CNC

ZONE DE MISE EN VALEUR

Localisation	La partie nord de la zone de mise en valeur, située dans les municipalités de Bolton-Ouest et de Bolton-Est, est délimitée par les sentiers pédestres et leur zone tampon de deux mètres, situés à l'intérieur de la RNMV.
	La partie centrale de la zone de mise en valeur, située dans la ville de Sutton et la municipalité du Canton de Potton, est délimitée par les sentiers pédestres et leur zone tampon de deux mètres, situés à l'intérieur de la RNMV.
Milieux naturels sensibles	Milieux humides
Infrastructures	Sentiers des Sentiers de l'Estrie
	Sentiers de Corridor Appalachien
	Sentiers du Parc d'environnement naturel de Sutton
	Ponts et passerelles
	Escaliers
	Sentiers pontés
	Belvédère du *Round Top*
Entente	Entente et cession de droit de passage avec le Parc d'environnement naturel de Sutton
	Entente et cession de droit de passage avec Corridor Appalachien
	Entente et cession de droit de passage avec Les Sentiers de l'Estrie
Objectifs	Permettre la découverte du territoire par des activités à faible impact sur les écosystèmes forestiers, les milieux humides et les espèces associées
Activités permises	Randonnée pédestre Ski de fond sur sentiers spécialement aménagés à cet effet Entretien des sentiers par les gestionnaires ou autre personne dûment mandatée Patrouille de sentier par les gestionnaires ou autre personne dûment mandatée Raquette Observation de la faune et appréciation de la nature Entretien des infrastructures par les gestionnaires ou autre personne dûment mandatée

ZONE DE SERVICES

Localisation	**520 : gérée par le Parc d'environnement naturel de Sutton.** Située dans la ville de Sutton, cette zone de service est localisée au bout du chemin Réal. Elle offre un stationnement de 350 places pour les véhicules, une guérite avec du personnel, des toilettes, une aire de pique-nique et un panneau d'information.
	Chemin de la falaise : gérée par la ville de Sutton. Située dans la ville de Sutton, cette zone de service est localisée sur le chemin de la falaise. Elle offrira en 2015 un stationnement de 20 places pour les véhicules et un panneau d'information.
	Passe de Bolton : gérée par Les Sentiers de l'Estrie. Située dans la municipalité de Bolton-Est, cette zone est localisée en bordure de la route 243 près du chemin Baker Talc. Elle offre un stationnement de 10 places pour les véhicules et un panneau d'information.
	Vallée Ruiter : gérée par Corridor appalachien. Située dans la municipalité du Canton de Potton, cette zone est localisée au bout du chemin Ruiter Brook. Cette zone offre un stationnement de 10 places de véhicule et un panneau d'information.
	Plateforme de camping : gérée par Les Sentiers de L'Estrie. Située au cœur de la RNMN, entre les monts Écho et Signer, cette zone offre une plateforme de bois pour 2 tentes.
Infrastructures	Stationnements
	Panneaux d'information
	Guérite
	Tables de pique-nique
	Plateforme de camping des Sentiers de L'Estrie
Entente	Bail de location avec la ville de Sutton
	Entente et cession de droit de passage avec Les Sentiers de l'Estrie
Objectifs	Permettre l'accessibilité au territoire
	Offrir des services de base et de l'information aux randonneurs
Activités permises	Accès libre en respectant la signalisation et la réglementation en vigueur s'appliquant à chaque zone de service

6.3 - Structure de gestion

Le plan directeur se veut un document d'orientation et d'action qui vise à rassembler tous les partenaires impliqués dans la conservation et la mise en valeur de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Les actions à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années sont diversifiées et couvrent différentes échelles. Effectivement, la majorité des actions décrites à la section 7 du plan directeur se dérouleront à l'intérieur des limites de la RNMV, mais certaines d'entre elles ont une envergure régionale qui déborde le cadre géographique de la RNMV.

La structure de gestion se doit donc d'être flexible et adaptée au contexte régional afin de répondre à cette diversité d'actions qui, dans la phase de mise en œuvre, nécessite plusieurs champs de compétences. Le modèle de gestion préconisé par CNC est un modèle participatif où les partenaires prennent un engagement honorifique à mettre en œuvre les actions choisies lors de la phase de consultation.

Comité de mise en œuvre

Un total de sept partenaires, incluant Conservation de la nature, se sont engagés à mettre en œuvre les 32 actions du plan directeur, entre 2014 et 2019. Ce sont les porteurs d'action. Un représentant dument mandaté a été délégué par chaque organisme porteur d'action pour siéger sur le Comité de mise en œuvre du plan directeur de la RNMV, au nom de son conseil d'administration. Le Comité de mise en œuvre se réunit deux fois par année (printemps et automne) pour faire une mise à jour de l'avancement des actions, c'est-à-dire discuter de la priorisation des actions à mettre en œuvre pour l'année en cours, de l'état d'avancement du financement des actions, ainsi que de la réalisation et du suivi de chaque action. Lors des réunions, des ajustements sont faits au besoin, et des recommandations sont émises à l'endroit des porteurs d'action.

Coordination du comité de mise en œuvre

Le comité de mise en œuvre est coordonné par Corridor Appalachien, dument mandaté par Conservation de la nature. Une entente de gestion lie ces deux parties. Le rôle du coordonateur est de planifier et coordonner les réunions du comité, de s'assurer du suivi mensuel de l'avancement des actions, ainsi que de coordonner et d'harmoniser les différentes demandes de financement pour la mise en œuvre des actions. Il est également le point de chute pour toutes questions relatives à la mise en œuvre du plan directeur.

L'outil de travail utilisé par le coordonnateur est le Contrat de mise en œuvre. Ce dernier reprend le plan d'action détaillé qui inclut, pour chaque action : le nom des organismes collaborateurs qui aideront le porteur d'action et un échéancier de mise en œuvre. Le contrat de mise en œuvre est signé par chaque représentant des organismes porteurs d'action. Cet engagement est basé sur l'honneur et n'est pas légalement contraignant.

Suivi du plan directeur

Le suivi annuel de l'avancement des 32 actions du plan directeur se fera à chaque réunion d'automne du comité de mise en œuvre. Lors de cette réunion, l'évaluation du rendement du plan directeur sera réalisée par le coordonateur avec l'aide des porteurs. Les indicateurs chiffrés suivants seront utilisés pour évaluer le rendement annuel du plan directeur :

- **Nombre d'actions « non débutées »**
- **Nombre d'actions « en cours »**
- **Nombre d'actions « complétées »**
- **Nombre d'actions « non financées »**
- **Pourcentage d'actions « complétées »**
- **Montant total investi**

L'évaluation finale de la première itération du plan directeur se fera en 2019 par le coordonateur avec l'aide des porteurs. Les mêmes indicateurs serviront pour l'évaluation globale des cinq premières années du plan directeur.

7 Plan d'action 2014-2019

CNC	Conservation de la nature Canada
ACA	Corridor Appalachien
SE	Les Sentiers de l'Estrie
TCE	Tourisme Canton-de-l'Est
PENS	Parc d'environnement naturel de Sutton
CLDBM	Centre local de développement Brome-Missisquoi
CDES	Corporation de développement économique de Sutton

Vocation de conservation

#	Vocation / Action	Partenaires porteurs d'actions
1	Caractériser l'état des infrastructures, dont les sentiers, chemins, ponts, passerelles, escaliers, belvédères et autres bâtiments problématiques au niveau écologique et émettre des recommandations. Effectuer ou faire exécuter les travaux de réfection ou le démantèlement des infrastructures problématiques au niveau écologique, selon les recommandations.	ACA
2	Effectuer la réfection du barrage Fullerton Pond.	CNC
3	Rédiger des normes « pro-conservation » d'aménagement pour tous types d'infrastructures. Offrir une formation annuelle sur les normes « pro-conservation » d'aménagement pour tous types d'infrastructures.	ACA
4	Signaliser les règlements de la RNMV en sentiers, aux pôles d'accès, aux sites d'intrusion et aux endroits stratégiques entre les réseaux de sentiers, évitant ainsi les conflits d'usages aux randonneurs.	CNC
5	Évaluer les modèles existants de renforcement des règlements en milieux naturels privés et évaluer les coûts de tels renforcements. Créer une équipe d'agents de conservation œuvrant sur le territoire de la RNMV.	ACA
6	Inspecter annuellement le territoire de la RNMV, remplir des rapports annuels de surveillance et émettre des recommandations. Réaliser les obligations d'intendance de Conservation de la nature conformément à sa mission de conservation.	CNC
7	Mettre en œuvre et bonifier les programmes de suivi des espèces en péril sur le territoire de la RNMV. Collaborer avec les bénévoles du programme « Faune sans frontière » pour assurer le suivi de la grande faune.	ACA
8	Faire un suivi avec les municipalités pour harmoniser les plans d'urbanisme avec les objectifs de conservation de la RNMV afin de créer une zone tampon de un kilomètre.	CNC
9	Cibler des propriétés à conserver dans la zone tampon de la RNMV.	CNC
10	Acquérir des propriétés privées ciblées en zone tampon.	CNC

Vocation de recherche

#	Vocation / Action	Partenaires porteurs d'actions
11	Établir un cadre référence pour les sujets de recherche qui sont en soutien à la conservation et à la gestion des aires protégées privées.	CNC
12	Établir des ententes de recherche avec les universités et réaliser un suivi *in situ* des projets de recherche.	CNC
13	Diffuser les résultats des projets de recherche par le biais des moyens de communication existants.	CNC

Vocation de découverte

#	Vocation / Action	Partenaires porteurs d'actions
14	Identifier la capacité d'accueil des infrastructures pour chaque pôle d'accès.	ACA
15	Mettre sur pied une équipe d'aménagement et d'entretien des infrastructures de la RNMV et la rendre disponible pour les partenaires régionaux.	ACA
16	Aménager de façon progressive et prudente les stationnements et pôles d'accès en respectant la capacité d'accueil déterminée.	ACA
17	Aménager le pôle de découverte « *Round Top* » selon les recommandations de l'évaluation réalisée au préalable.	PENS
18	Aménager le pôle de découverte « Gorges du mont Écho ».	SE
19	Aménager le pôle de découverte « Sommet du mont Écho ».	SE
20	Uniformiser et bonifier le protocole d'intervention en cas d'urgence, puis le partager avec les gestionnaires de sentiers régionaux.	ACA
21	Mettre à jour et harmoniser tous types de panneaux et balises dans la RNMV.	ACA
22	Améliorer la signalisation d'accès vers la RNMV.	TCE
23	Développer les activités nordiques, dont le ski de fond nordique, sur les sentiers adéquats.	CDES
24	Réaliser des présentations aux élus municipaux et bailleurs de fonds pour leur expliquer la problématique financière d'entretien des infrastructures.	CDES
25	Créer un programme de découverte de la RNMV et d'éducation avec les écoles locales et régionales.	PENS
26	Établir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation écocitoyenne sur les espèces, les écosystèmes et les services écologiques (air/eau/paysage) rendus par la RNMV.	ACA

Vocation de rayonnement régional

#	Vocation / Action	Partenaires porteurs d'actions
27	Développer un plan écosensible d'aménagement de la zone tampon qui inclut entre autres l'hébergement rustique quatre saisons en milieu naturel près des points d'accès de la RNMV.	ACA
28	Réaliser une analyse préliminaire pour déterminer l'emplacement d'un pôle d'accès principal avec bâtiment d'accueil quatre saisons.	ACA
29	Développer un portail Web de randonnée pédestre régionale, accessible et attrayant.	TCE
30	Développer une carte simple et unique de l'offre de randonnée pour le territoire régional.	CLDBM
31	Développer un programme de bénévolat incluant une base de données pour tous types d'activité à réaliser.	ACA
32	Offrir des tarifs spéciaux et/ou des incitatifs d'accès aux résidents locaux.	ACA

Références

DUBOIS, J.M., 1974.

Proposition de régions physiographiques pour les Cantons-de-l'Est: un apport à la classification de Bostock. Géoscope, 5 (2): 13-46.

COSEPAC, 2012.

Espèces sauvages canadiennes en péril.
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.
Site Web : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_ecep_f.cfm [consulté le 22 octobre 2012].

CÔTÉ, E., J. MANASC et D. PAQUETTE,

1993. Une région… un parc. Parc Sutton, non paginé.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2011.

FORGEN-TERGEN 4ème décennal.

GRATTON, L., 1994.

Évaluation écologique de deux sites dans les monts Sutton : l'Étang aux Herbages et l'Étang Fullerton. Ministère de l'Environnement et de la Faune, 16 pp. + annexes.

GRATTON, L., J. MANASC ET T. MONAHAN, 2000.

Enjeux et priorités de conservation dans le massif des monts Sutton. Évaluation préliminaire. Programme La nature en héritage 2000 (WWF Canada), 23 pp.

MDDEP, 2002.

Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les réserves naturelles : comment protéger les attraits naturels de votre propriété.
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/depliant.htm

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, 2012.

Communication personnelle.

PLANTENGA, S., 2013.

Directrice de la Fiducie foncière de la vallée Ruiter, communications personnelles.

STATISTIQUE CANADA, 2012.

Sutton, Québec (Code 2446058) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit nº 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

STATISTIQUE CANADA, 2012.

Potton, Québec (Code 2445030) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit nº 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

STATISTIQUE CANADA, 2012.

Bolton-Ouest, Québec (Code 2446065) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit nº 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

STATISTIQUE CANADA, 2012.

Bolton-Est, Québec (Code 2445095) et Québec (Code 24) (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2011, produit nº 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

TOURISME CANTONS-DE-L'EST, 2010.

Plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre touristique, 4 pp.

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Localisation

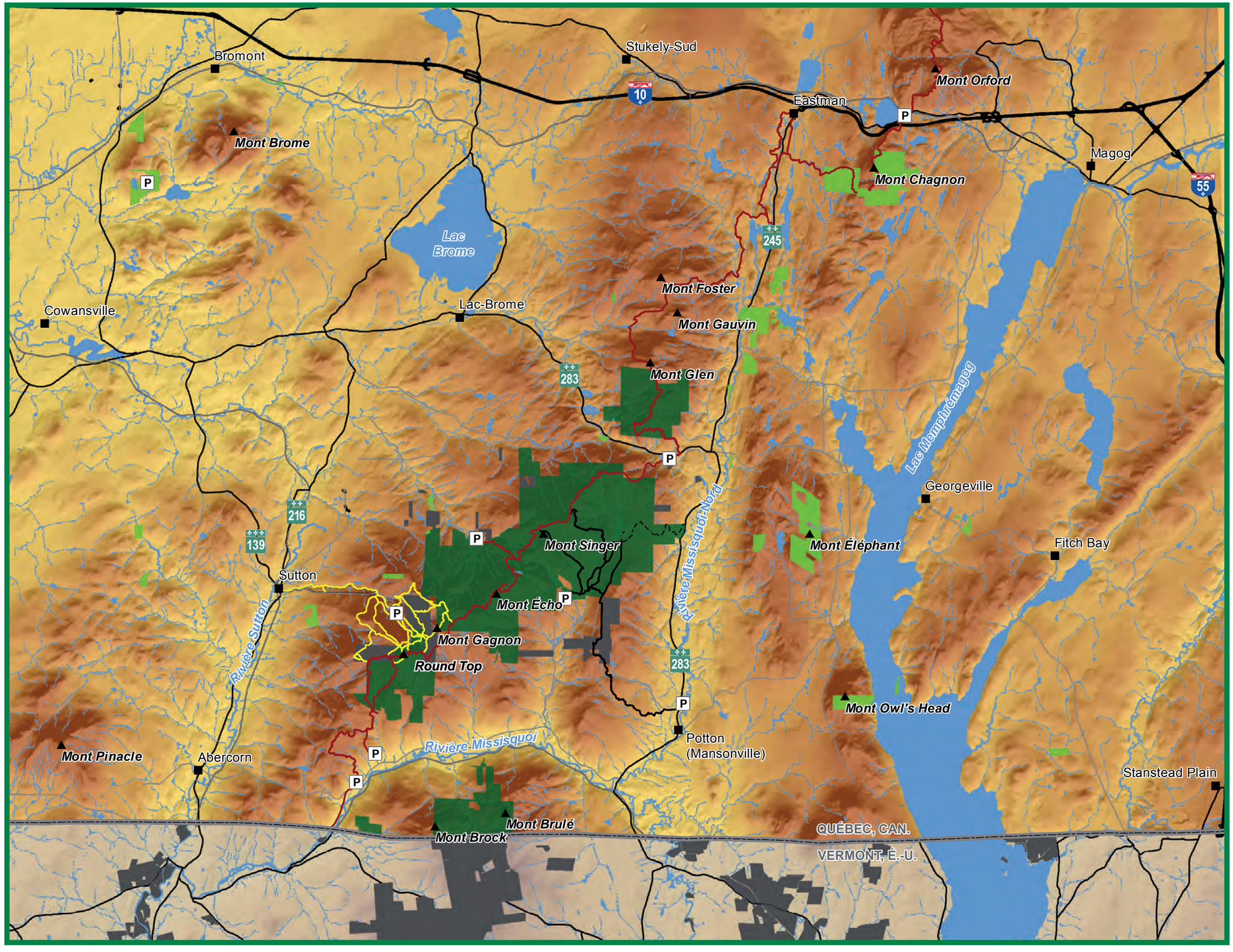

- P — Aire de stationnement
- Chemin utilitaire
- Sentier de l'Estrie
- Sentier du P.E.N.S.
- Sentier de la R.N.M.-V.
- Autoroute
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Autre aire protégée par Conservation de la nature
- Autre aire protégée par des partenaires

N W E S

0 2.5 5 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Topographie

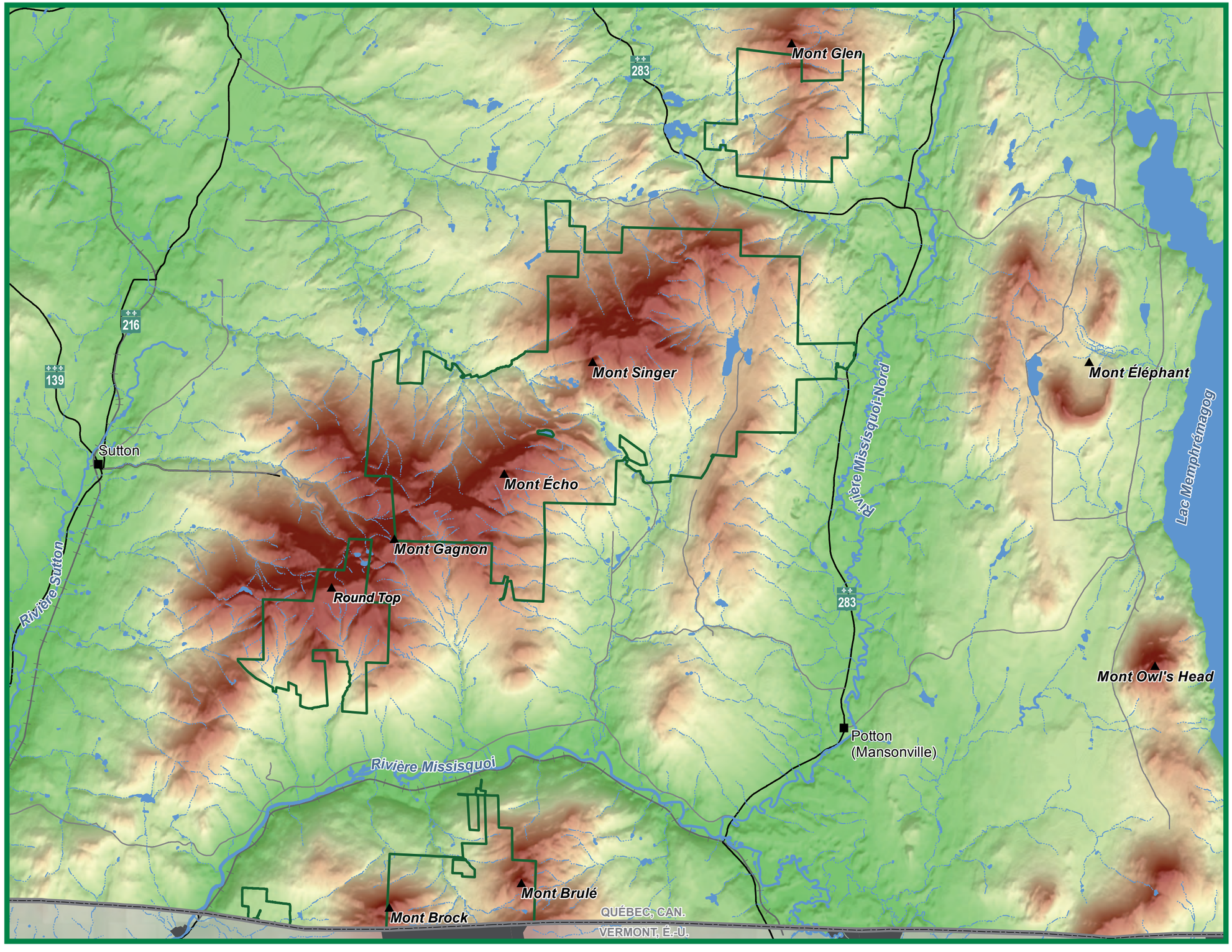

- ▲ Sommet
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

Altitude (m)

Maximum : 952

Minimum : 60

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Hydrographie

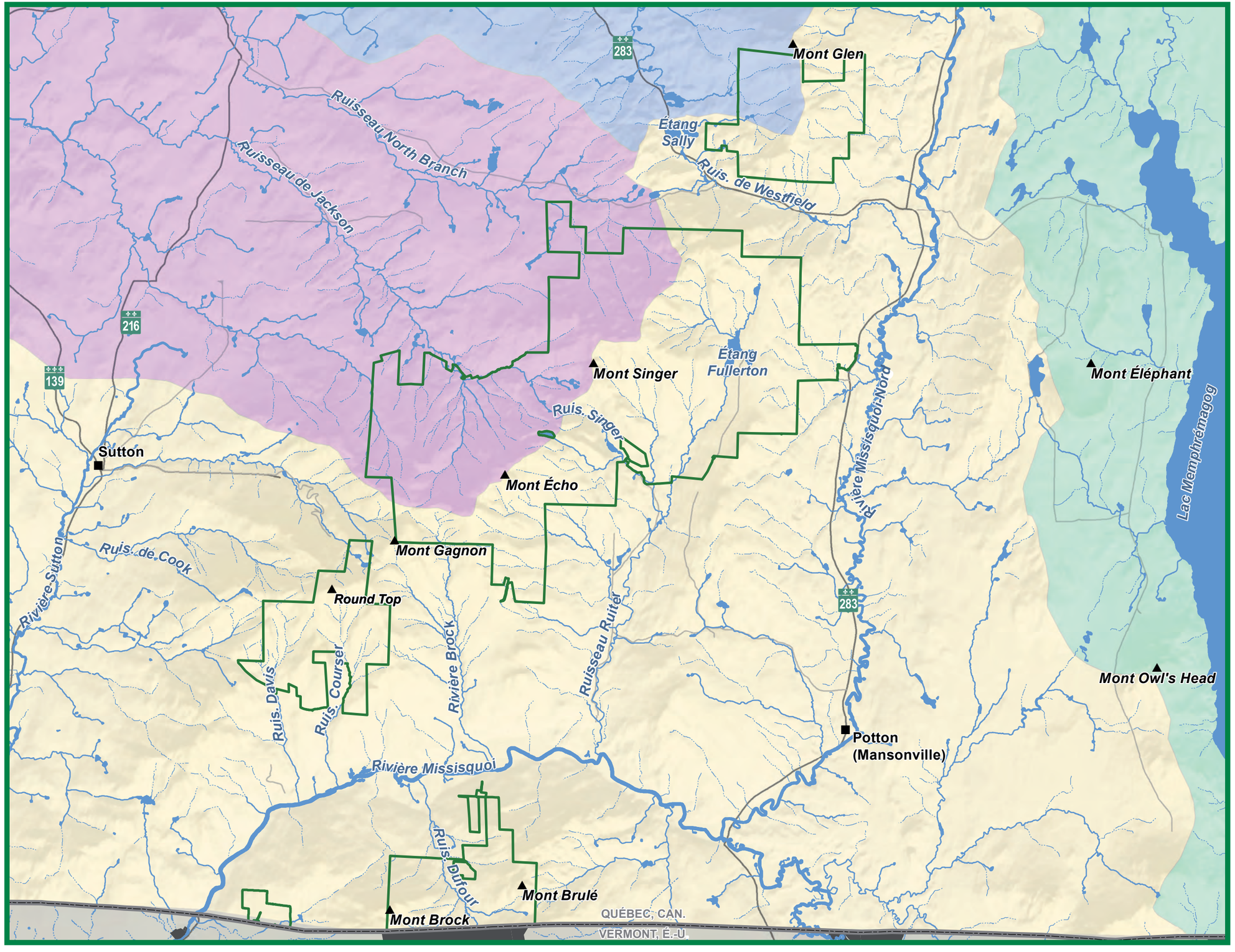

- ▲ Sommet
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Route majeure
- Bassin versant de la rivière Missisquoi
- Bassin versant de la rivière Magog
- Bassin versant de la rivière Yamaska
- Bassin versant de la rivière Yamaska Sud-est
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis
- Plan d'eau

N
W E
S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 7 juillet 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Écoforestières 1

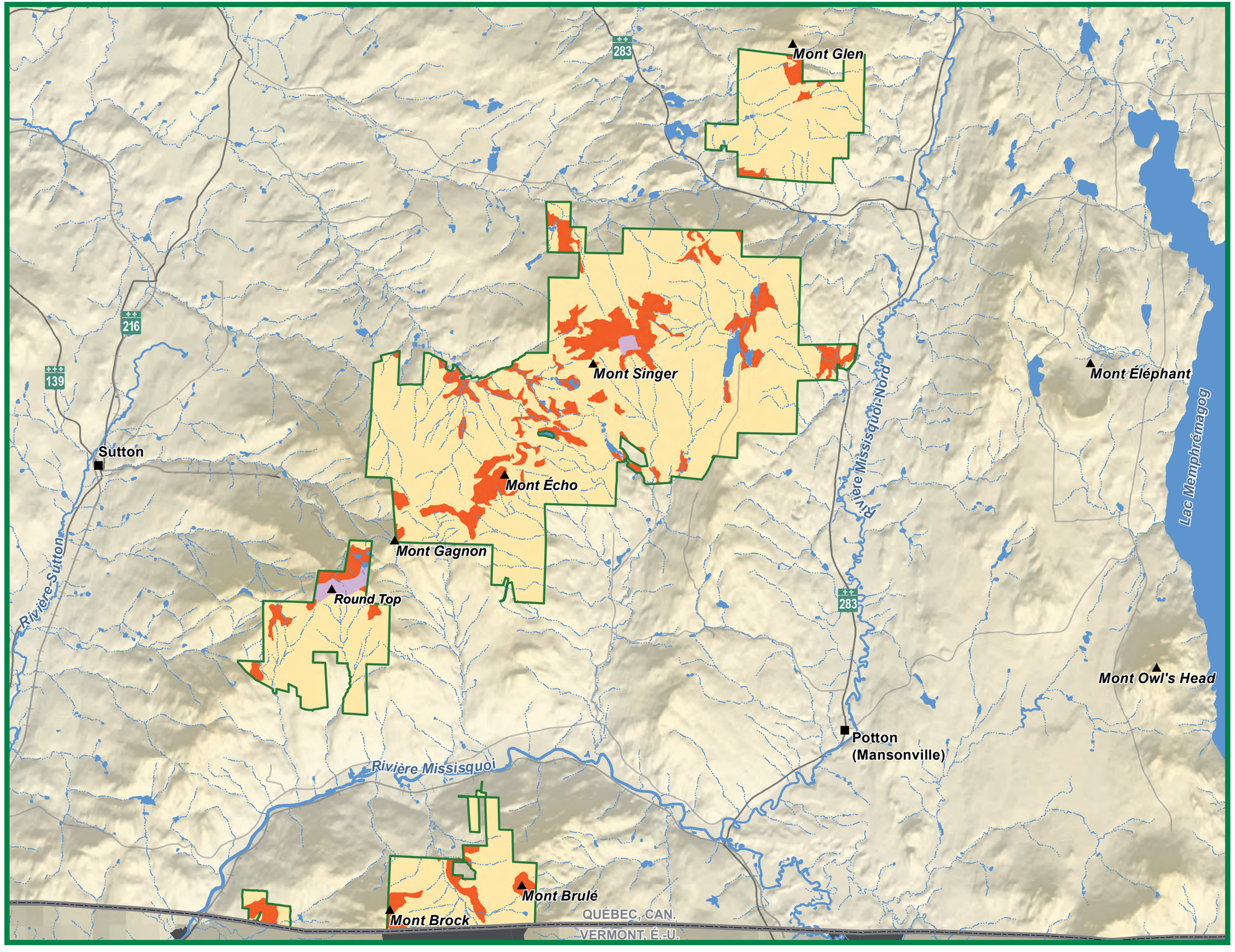

- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Bétulaie jaune
- Érablière
- Sapinière
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

N
W E
S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada SIEF (2011) et CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 8 juillet 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Écoforestières 2

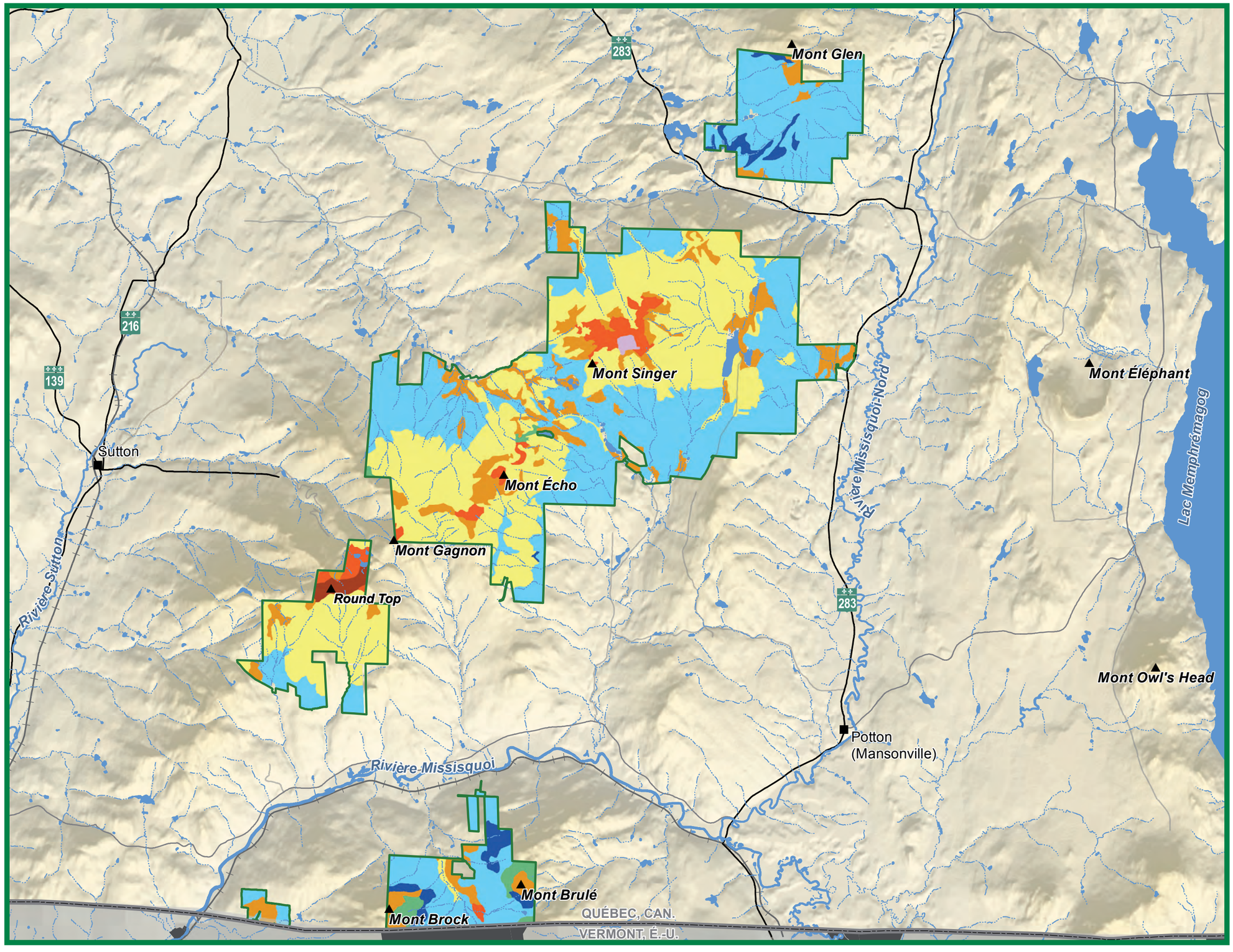

- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Érablière à tilleul
- Érablière à bouleau jaune
- Érablière à ostryer
- Érablière à chêne rouge
- Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre
- Bétulaie jaune à sapin
- Sapinière à bouleau blanc
- Sapinière à épinette rouge
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Aire protégée aux États-Unis

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada SIEF (2011) et CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 8 juillet 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Empreinte Humaine

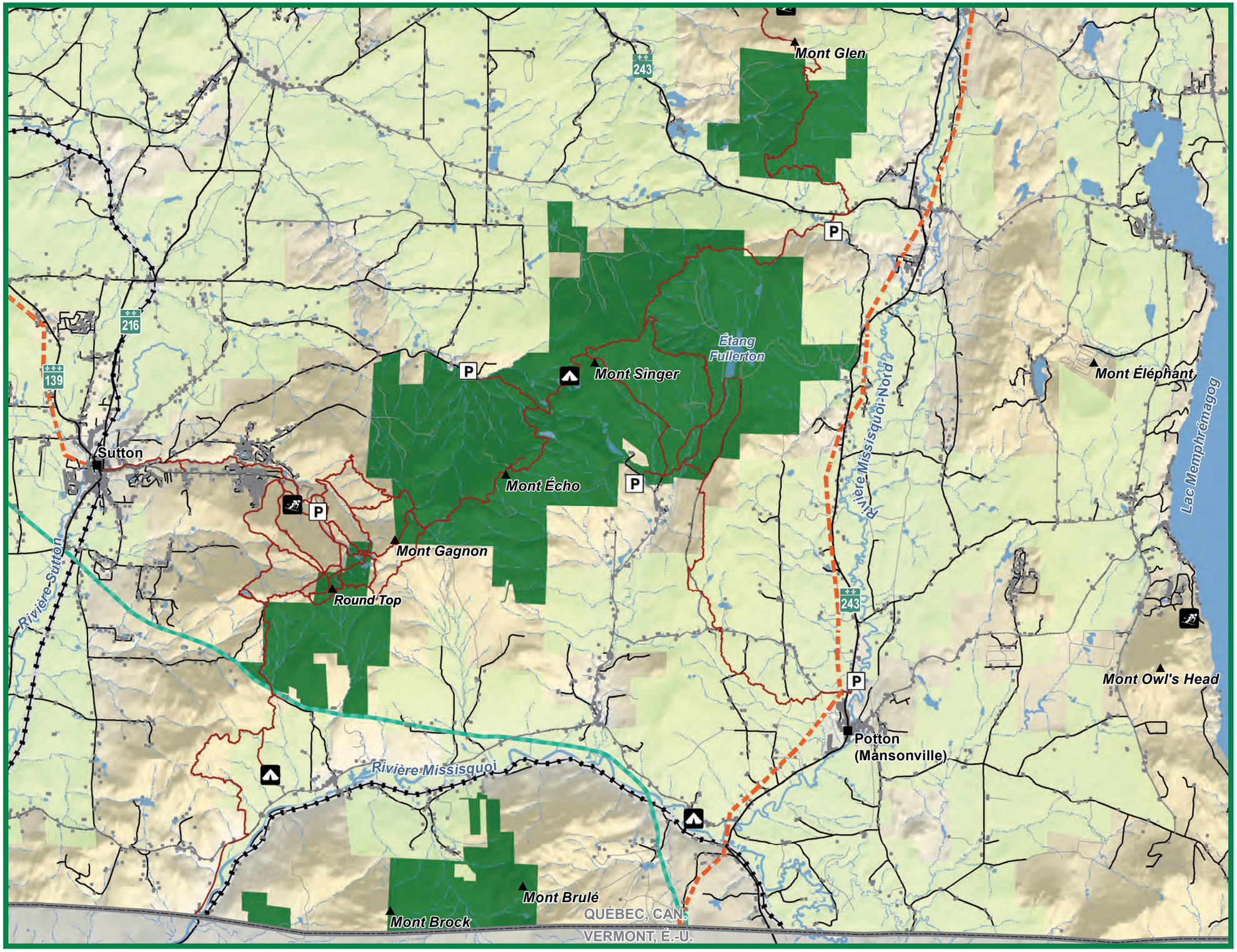

- Aire de stationnement
- Bâtiment
- Centre de ski
- Site de camping
- Sommet
- Chemin carossable
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Oléoduc
- Route majeure
- Route secondaire
- Sentier pédestre
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Zone verte (agricole)

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Affectations municipales

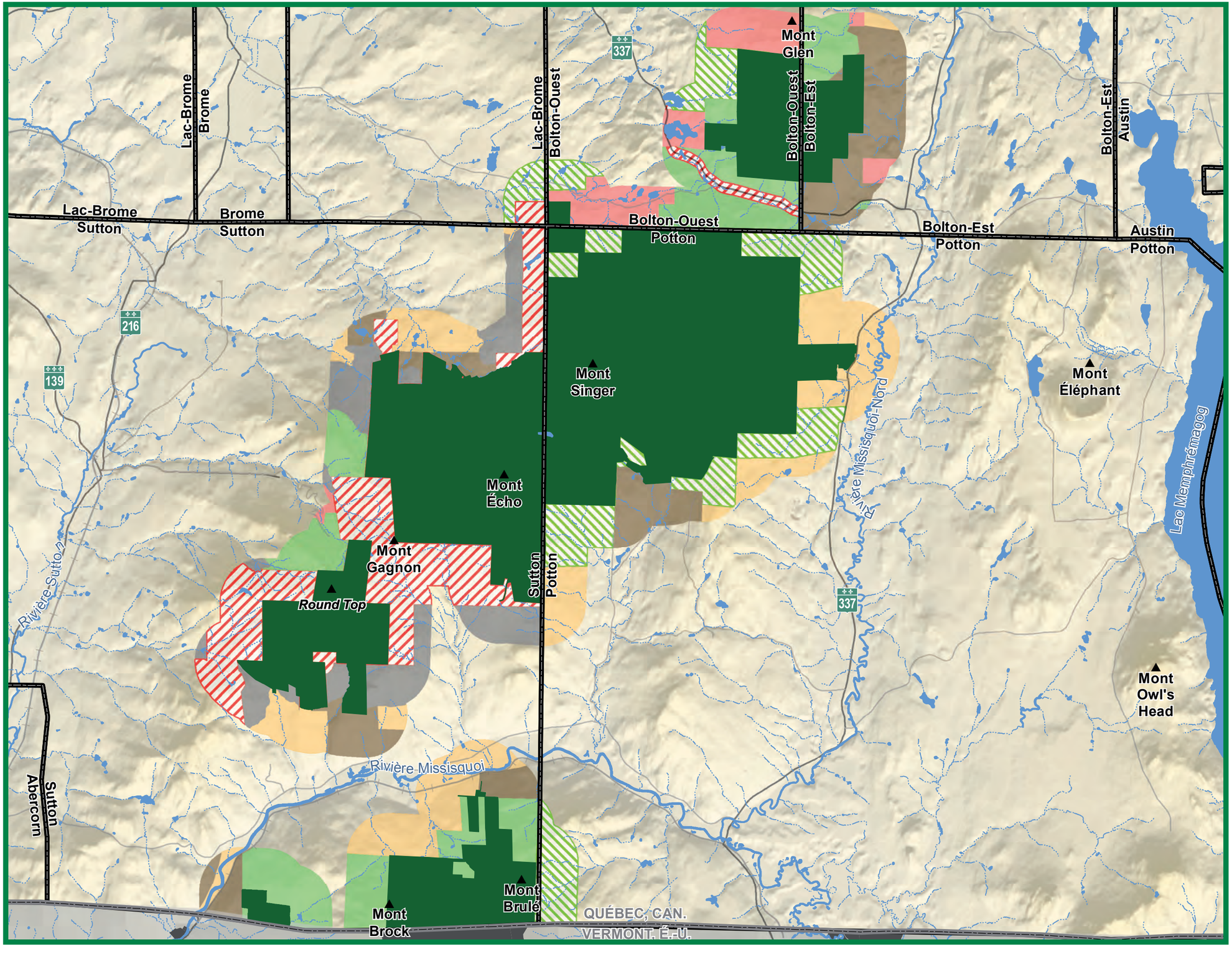

- ▲ Sommet
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Zone agro-forestière
- Zone de conservation sans développement résidentiel
- Zone de conservation avec développement résidentiel
- Zone de développement résidentiel
- Zone de protection d'altitude moyenne
- Zone rural-forestière
- Zone rurale
- Limite de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes
- Limite municipale
- Aire protégée aux États-Unis

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012), Municipalités de Sutton, Bolton-Ouest, Bolton-Est, Potton et Lac-Brome, 2013;

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

Zonage

- P — Autre stationnement
- Zone de service: site de camping
- P — Zone de service: stationnement
- Sommet
- Chemin utilitaire
- Sentier pédestre
- Route majeure
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Zone de recherche
- Zone de conservation
- Zone de mise en valeur
- Pôle de découverte
- Autre aire protégée

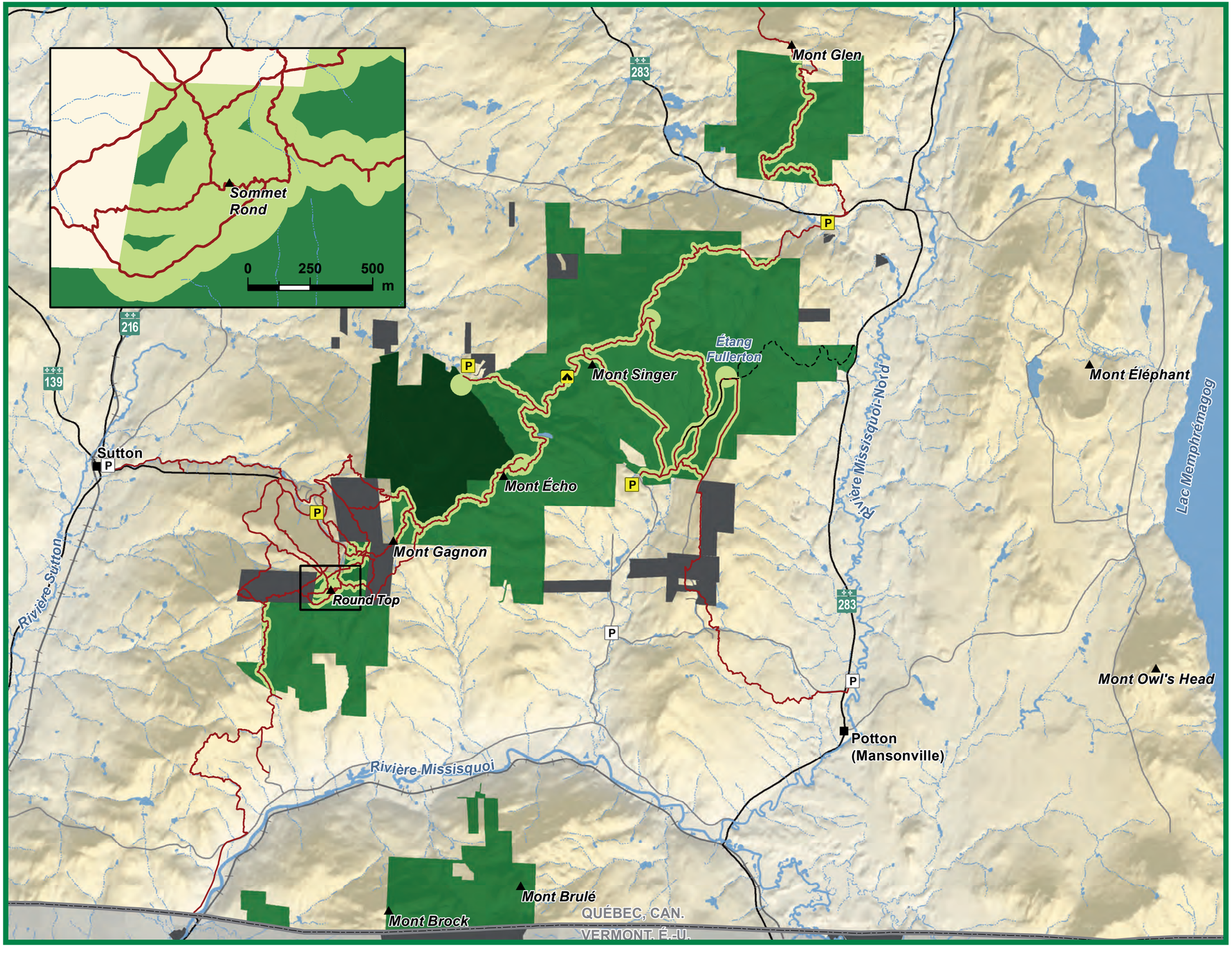

N W E S

0 2 4 km

Sources: Base de données topographiques du Québec (2006), Ressouces naturelles Canada CANVEC (2013), The Nature Conservancy (2014), État du Vermont, É.-U. (2014), MERN (2014), MDDEFP (2013), Appalachian Corridor Appalachien (2013), Parc d'environnement naturel de Sutton (2011), Les Sentiers de l'Estrie (2012);

Projection: NAD83 MTM Zone 8

©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 19 juin 2014;

▲ Activité bénévole financée par la Banque Nationale

« La Banque Nationale est fière de s'associer avec Conservation de la nature. Nous souhaitons reconnaître l'implication de la communauté pour la protection de la réserve naturelle et le développement socio-économique de la région. »

– Carole Girardin, vice-présidente régionale, région Estrie-Amiante - Banque Nationale

Merci aux partenaires suivants pour leur soutien financier

Environnement Canada Environment Canada

CRÉ DE L'ESTRIE – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Estrie

Memphrémagog MRC

BANQUE NATIONALE

CONSERVATION DE LA NATURE

Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

Plan directeur

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes

www.conservationdelanature.ca/RNMV

1 877-876-5444

55, av. du Mont-Royal Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H2T 2S6

www.conservationdelanature.ca

100%